

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde."
Lord TWEEDSMUIR

LE DEVOIR

Les sept fondateurs des Services, etc.
COUVERT AVEC NEIGE
Maximum aujourd'hui... 25
Même date l'an dernier... 20
Minimum aujourd'hui... 18
Même date l'an dernier... 10
Baromètre: 29,95, 29,90, 29,80

Directeur: Gérald FILION

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

VOLUME XXXIX — No 35

MONTREAL, VENDREDI, 13 FEVRIER 1948

Trois cents le numéro

La radio libérée de la publicité?

Une expérience prometteuse à New-York — Des postes qui n'envoieraient leurs émissions qu'à des abonnés — Les possibilités d'une telle formule pour le groupe canadien-français

La radio a sans doute tenu une partie de ses immenses promesses. Mais malgré ce qu'elle nous a donné, et qu'il ne faut pas considérer comme quantité négligeable, elle est tout de même loin de l'idéal entrevu et annoncé. Des griefs, des critiques étaient souvent formulés pendant les années du développement prodigieux de cette industrie. Des protestations s'élevaient encore parfois, mais l'on s'est peu à peu résigné à subir comme inévitables les inconvénients, d'autant plus que des améliorations ont masqué en partie les défauts du système.

L'évolution de la radio ne manque pas de similitude avec celle des grands journaux. Les annonceurs cherchent les plus vastes audiences comme les plus forts tirages, et les postes cherchent les plus sûrs moyens d'attirer la foule, lui donnent trop souvent des programmes qui laissent fort à désirer du point de vue culturel et esthétique, parfois même du point de vue moral.

L'annonce à la radio pose un problème particulier. Le lecteur du journal consulte les annonces à son choix, il peut n'y jeter qu'un rapide coup d'oeil comme il peut y revenir au besoin. Tandis que l'auditeur à la radio est forcé de subir toutes les annonces. Comme c'est une réclame parlée qui s'envole à mesure, les commanditaires font répéter à satiété des messages publicitaires qu'ils veulent faire retentir par le client en perspicace.

Autre différence, les annonces des journaux apportent des informations plus précises et plus détaillées que celles de la radio. Des enquêtes ont démontré que les annonces des grands magasins constituent la partie du journal la plus lue par les lectrices, plus même que les grandes nouvelles du jour qui se classent en deuxième place dans l'intérêt des lectrices. On n'en peut pas dire autant de la publicité à la radio.

Quels que soient leurs goûts quant aux programmes, les auditeurs de la radio semblent unanimes dans leur hostilité aux réclames radiophoniques. Ils les subissent comme un moindre mal; souvent ils ferment l'appareil pour ne pas être ahuris par cette publicité indiscreète.

Cette plaie a naturellement suscité des études quant aux moyens d'en débarrasser la radio. Des revues ont tenu des enquêtes auprès de leurs lecteurs sur ce thème, mais les réponses n'apportaient rien de bien pratique. Or il paraît que la solution a été trouvée, depuis quelques années déjà, et fera prochainement l'objet de premières réalisations. M. Rolf Kaltenborn vient d'exposer cette nouvelle formule dans un article de la *Saturday Review of Literature*.

L'essence du projet c'est qu'au lieu de vivre en vendant ses émissions à des commanditaires commerciaux, le poste de radio vendrait ses émissions aux auditeurs par abonnement. Les initiateurs de cette méthode estiment qu'un nombre d'auditeurs, suffisant pour faire vivre le poste, consentiraient à payer pour des programmes débarrassés de toute réclame commerciale.

Il va de soi que ces programmes ne seraient disponibles que pour les abonnés. Le procédé technique de cette sélection c'est que le poste émettrait en même temps que son programme un sifflement qui gênerait complètement la réception pour les non-abonnés. Le poste émetteur ferait installer dans les appareils des abonnés un filtre qui éliminerait ce sifflement; ce filtre serait loué, de sorte que le poste émetteur pourrait le reprendre à l'expiration d'un abonnement non renouvelé.

Ce procédé a été mis au point par M. William Benton, président de *Muzak Corporation*; parmi ses associés se trouvent MM. Robert Hutchins, chancelier de l'Université de Chicago, et James Lawrence Fly, ancien président de la Commission Fédérale des Communications (E.-U.). Tout était prêt en septembre 1945 pour le lancement à New-York d'un poste fonctionnant selon cette formule, mais M. Benton est alors entré au service du gouvernement de Washington, et le projet a été ajourné; il a quitté cet emploi en décembre dernier, et l'entreprise serait lancée d'ici quelques semaines. Les autorités avaient déjà accordé un permis d'essai, de sorte que le système a été éprouvé au point de vue technique.

Quant aux conditions d'abonnement, le futur poste de New-York vendrait ses émissions au prix de \$18. par année. Pour cette somme il offrirait à ses abonnés trois programmes à la fois, lancés évidemment sur trois longueurs d'onde différentes. L'un de ces programmes comporterait seulement de la musique classique ou sérieuse; le deuxième serait consacré exclusivement à la musi-

que plus légère et à la musique populaire; enfin le troisième apporterait des nouvelles, du théâtre, des conférences et toutes sortes d'émissions culturelles, ainsi que des émissions spéciales pour les enfants. Et pas une seule minute de réclame commerciale. Qui ne paierait pas cinq cents par jour pour un tel service?

Dans les milieux où cette entreprise a été discutée, maintes objections ont été formulées, à partir de l'accusation que l'abonnement détruirait la "liberté de l'air", jusqu'au danger que des amateurs sans scrupule se fabriquent des filtres clandestins et parviennent à capter ces émissions sans payer d'abonnement. Les promoteurs ont répondu que la liberté de l'air serait augmentée, d'autant plus que le ou les nouveaux postes n'empêcheraient aucunement les autres de continuer leurs opérations selon la formule commerciale. L'objection des filtres clandestins n'est pas plus sérieuse, car il y a toujours eu des faussaires et les Etats émettent quand même de la monnaie. En tout cas les autorités fédérales des Etats-Unis sont sympathiques et laisseront l'entreprise tenter sa chance.

A part le poste qui doit être installé à New-York, un autre groupe — le *Pioneer Network* — s'est organisé en vue de relancer dix postes existants dans autant de grandes villes des Etats-Unis, pour en faire une chaîne opérant selon le système d'abonnement. *La Muzak Corporation* possède les brevets de cette invention, quant au brouillement et au débrouillement des ondes, mais elle est prête à louer son privilège à quiconque voudrait s'en servir.

L'un des aspects intéressants de cette entreprise c'est qu'elle peut influencer sur toute la radio et profiter au public en général. Car les postes qui fonctionnent grâce à la publicité s'efforceront de soutenir la concurrence pour ne pas perdre leur public, sans quoi ils disparaîtraient vite leur publicité. Si les nouveaux postes réussissent, on peut s'attendre à une modification des programmes, et notamment, espérons-le, à une diminution notable des réclames assomantes où le même slogan revient cinq fois en deux minutes.

La lutte pourrait être chaude, car les postes par abonnement auront sur les autres un avantage marqué puisque tout leur temps d'émission se trouvera vendu d'avance aux abonnés. Ils seront donc bien à l'aise pour transmettre tous les programmes d'intérêt général, pour diffuser de grandes manifestations, etc., ils seront par définition au service du public et n'auront pas d'autre souci que de plaire à leur clientèle qui sera plutôt choisie.

Tandis que les postes actuels doivent faire des sacrifices pour consacrer une partie de leur temps à de tels programmes; ils le font en guise de service au public et pour garder leurs auditeurs, mais ils ne peuvent pas pousser cela trop loin car dans une bonne mesure leurs émissions doivent être vendues à des entreprises industrielles ou commerciales. Et leur leur s'efforcent de plaire à la fois à leurs auditeurs et à leurs commanditaires, ce qui n'est pas toujours facile.

La situation n'est pas tout à fait la même chez nous et aux Etats-Unis, puisque notre radio est en grande partie étatisée. Mais si cette expérience réussit chez nos voisins, si elle corrige la plaie publicitaire, nous en bénéficierons aussi, d'abord parce que c'est souvent la même publicité. Nos postes sont déjà reliés à des chaînes d'outre-frontière; si les chaînes par abonnement ont du succès, elles pourront de même s'étendre chez nous.

Pour ce qui est du groupe canadien-français l'adaptation serait facile quant aux programmes exclusivement consacrés à la musique; il ne resterait qu'à organiser à part le programme culturel; l'on peut même entrevoir la préparation d'un tel programme pour tout ce qui se chaîne canadienne-française qui n'aurait qu'à servir ses abonnés sans compromis avec la publicité.

Tout cela est peut-être moins éloigné qu'il pourrait sembler à première vue. D'ailleurs une telle transformation dépasse le problème particulier des réclames à la radio. Pour notre groupe la formule d'abonnement apporterait une libération encore plus grande; car la radio aux Etats-Unis et au Canada est organisée pour servir une population qui en immense majorité est de langue et de culture anglaises. Des postes canadiens-français n'auraient qu'à s'occuper de leurs abonnés jouiraient d'une plus ample autonomie qu'avait le régime actuel. En tout cas l'expérience qui se prépare mérite notre attention. Elle peut apporter à la radio une orientation nouvelle.

Blocs-notes

Bienvenue

Ainsi que nous l'annonçons ailleurs, le Canada français aura l'honneur, et le grand avantage, de recevoir, en avril prochain, avec le président du conseil d'administration de la Maison de la Bonne Presse de Paris, M. Léon Berteaux, le rédacteur en chef de la *Croix*, le R. P. Merkle, et le directeur de la *Documentation Catholique*, le R. P. Aurélien Odil.

M. Berteaux fera d'abord en Amérique, croyons-nous, un voyage d'affaires. Il veut se rendre compte des conditions actuelles d'existence des grands quotidiens de notre continent et, s'il en est besoin, compléter ici son matériel. Les PP. Merkle et Odil s'occuperont surtout de la partie culturelle et informative, et c'est par là que leur présence chez nous aura, pour tous les groupes français d'Amérique, une importance considérable.

La Maison de la Bonne Presse

publie, outre le grand quotidien la *Croix*, cette *Documentation Catholique* qui est l'une des grandes sources d'informations qui existent présentement en langue française, l'*Annuaire Pontifical*, etc. Elle est en même temps une quinzaine maison d'éditions. Nous avons donc un extrême intérêt à ce que les directeurs de cette institution aient du Canada et des groupes français d'Amérique une connaissance directe et précise. Ils peuvent nous donner leur avis et leur opinion sur ce qui se passe en Europe, et bien au delà (car leurs publications se lisent à peu près partout où l'on comprend le français), une heureuse publicité. Peut-être aussi trouveront-ils

M. Saint-Laurent fort ennuyé par le coulage du secret d'Etat

Il ajourne et prépare sa réponse à une interpellation de M. René Hamel sur la signature des lettres de créance de nos ambassadeurs — Le président Fauteux veut se porter à la rescousse — La déclaration de M. King lors de l'émission des lettres patentes du gouverneur général

Lèse-majesté ou révélation d'une intervention du gouvernement anglais? — "The King can do no wrong" — A quelle date est venue la lettre où le roi "insistait" pour continuer à signer les lettres de créance?

Ottawa, 13. — M. Louis Saint-Laurent est fort ennuyé par le coulage du secret d'Etat — "top secret" — par la révélation du fait que le roi George VI a exprimé le désir personnel de continuer à signer les lettres de créance des ambassadeurs canadiens. C'est du moins l'impression qu'il a donnée à la Chambre des Communes lorsqu'il a répondu à une interpellation de M. René Hamel, député de Saint-Maurice-Lafleche. Le ministre des affaires extérieures, juriste qui a l'habitude de jongler avec aisance avec tous les problèmes du droit constitutionnel, de les exposer avec une clarté admirable, pour une fois s'est dérobé en disant qu'il n'avait pas, lui, les informations du *Devoir* sur lesquelles M. Hamel avait fondé son interpellation. M. Saint-Laurent était apparemment hanté par le souci de protéger dans la mesure où c'était encore possible ce secret d'Etat déjà violé.

M. René Hamel a posé sa question en français et M. Saint-Laurent a répondu en anglais. Le député de Saint-Maurice-Lafleche s'est exprimé dans les termes suivants:

"Un journal sérieux de Montréal, le *Devoir*, dans ses éditions des 7, 9 et 11 février 1948, informe le public canadien qu'à la demande personnelle de Sa Majesté le roi George VI des changements sont survenus récemment concernant la signature des lettres de créance de nos représentants diplomatiques. Cette nouvelle est aussi rapportée par un journal américain, le *Chicago Daily Tribune*, dans son édition du 10 février 1948.

quelque avantage à cette prise de contact. Sans chercher à nous grandir plus qu'il ne convient, nous pouvons tout de même dire que le fait français en Amérique est devenu une chose intéressante.

Si bref que doive être leur séjour chez nous, nos visiteurs pourront, si nous l'espérons, se rendre compte de la puissance de certains mouvements, de certaines institutions. Précisément parce qu'ils doivent passer chez nous fort rapidement, trop rapidement à notre goût, devons-nous faire en sorte que, dans cette courte halte, ils puissent tout de même recueillir une riche moisson.

Dans une large mesure, cela dépendra de nous et de la façon dont nous préparerons nos dossiers.

Gens de revue

Et comme dit la formule populaire, nous sommes gens de revue. Nos comptes bien que ce premier voyage en Amérique des chefs de la Maison de la Bonne Presse ne sera que le début et l'amorce de relations nouvelles et fréquentes.

En fait, il ne devrait pas y avoir une grande manifestation catholique et française sur notre continent, où nos confrères de là-bas ne soient représentés.

Nous ne pouvons compter que les chefs trouveront toujours le moyen de traverser l'Atlantique; mais, pour les jeunes journalistes, de pareils voyages seraient d'excellents moyens de formation.

Nos groupes offrent des éléments d'étude qui valent la peine d'être scrutés. Par eux bien souvent aussi nos visiteurs pourraient prendre contact avec les éléments de langue anglaise et recueillir, avant d'aborder ceux-ci, de précieuses informations.

Quant aux moyens de collaboration, ils peuvent presque indéfiniment se multiplier. Les anciens se rappellent que, par une simple entente avec la Maison de la Bonne Presse, nous avons pu jadis distribuer au Canada, à des conditions exceptionnellement favorables, des milliers et des milliers de ces romans populaires, de saine inspiration, dont la Maison se faisait une spécialité.

Le "Phare"

M. et Mme Lucien Sansouci, de Woonsocket, Rhode-Island, viennent, sous ce titre, de lancer, avec la collaboration d'un certain nombre d'amis, "le magazine franco-américain".

C'est une revue copieusement illustrée, d'une excellente facture. Le premier numéro est fort intéressant. Nous souhaitons succès à notre nouveau confrère.

Si nous osions exprimer un vœu particulier, c'est que le magazine soit de plus en plus spécifiquement franco-américain, ce qui n'empêchera évidemment pas, cela va de soi, d'évoquer

"Le très honorable ministre des affaires étrangères peut-il donner à cette Chambre quelques explications à ce sujet?"

Le président de la Chambre, M. le Dr Gaspard Fauteux, qui ne manque jamais une occasion de montrer son dévouement envers le gouvernement qu'il honore, s'est empressé d'interrompre M. Hamel au beau milieu de sa question pour la rendre intelligible et lui faire perdre contenance. Asses mal à l'aise lorsqu'il s'exprime en anglais, M. Fauteux se reprend sur les députés de langue française pour rétablir son prestige clancolant et les rabroue assez volontiers lorsqu'ils expriment des opinions qu'il ne juge pas orthodoxes. Les députés de langue française de l'opposition comme M. Hamel ne sont pas les seuls à subir ce traitement. Il y a quelques jours à peine le député libéral de Montréal-Saint-Jacques, M. Roland Baudry, se faisait prestement assiéger lorsqu'il voulait soulever une question de privilège et M. Jean Lesage qui avait voulu le soutenir ne réussissait pas à se faire écouter.

Il faut dire que M. Saint-Laurent a dédaigneusement écarté cette assistance inopportune, dit-il, à trois reprises publiées dans le journal le *Devoir* en date des 7, 9 et 11 février et à un autre article qui aurait paru dans le *Chicago Daily Tribune* en date du 10 février relative aux lettres patentes définissant la fonction du gouver-

neur général au Canada qui sont entrées en vigueur le 1er octobre 1947 et il demande une explication au sujet des affirmations contenues dans ces articles.

"J'ai reçu l'avis de l'honorable député trois ou quatre minutes seulement avant d'entrer à la Chambre et je dois confesser que je n'ai pas lu ces articles. Je viens de me procurer ces articles et je les examinerai avec soin, mais je crois qu'il serait intéressant en attendant, puisque la question a été soulevée, d'inscrire au *Hansard* les explications données par le premier ministre (M. Mackenzie King) sur le sujet dans un communiqué de presse publié le 1er octobre 1947. J'examinerai ensuite avec soin les articles en question pour voir s'il existe quelque différence entre ce qu'ils renferment et ce que renferme la déclaration officielle. Et s'il y a des différences, je serai heureux de les fournir."

Après avoir cité in extenso la longue déclaration de M. King, M. St-Laurent a conclu en ces termes:

"Tel est le texte de la déclaration et je voudrais maintenant déposer une copie des lettres patentes et des autres documents auxquels elle s'applique. Comme je l'ai déjà dit, j'examinerai ces

articles pour voir s'ils visent à faire des affirmations qui ne seraient pas en conformité avec le communiqué de presse officiel et donner une réponse plus complète après que j'aurai fait cet examen."

M. St-Laurent a donc ajourné sa réponse. En reliant soigneusement ses paroles, on se demande s'il manœuvrait dans l'espoir que les choses en restent là où s'il préparait habilement une réponse qui paraîtrait au point et qui ne renseignerait rien la population canadienne sur l'incident constitutionnel qui s'est produit.

Le passage capital de la déclaration de M. King citée par M. St-Laurent se lit comme suit:

"Les premiers mots de l'article 2 des nouvelles lettres patentes autorisent le gouverneur général à exercer, sur l'avis des ministres canadiens, tous les pouvoirs et attributions de Sa Majesté à l'égard du Canada. Ceci ne limite pas les prérogatives du roi. Il n'est pas nécessaire non plus de rien changer, de ce fait, à l'usage en vertu duquel certaines affaires sont soumises directement au roi par le gouvernement canadien. Néanmoins, lorsque les nouvelles lettres patentes entreront en vigueur, le gouverneur général pourra, légalement, sur l'avis des ministres canadiens, exercer tous les pou-

voirs et attributions de la Couronne, du chef du Canada, sans avoir à s'adresser à Sa Majesté. (Les nouveaux pouvoirs et attributions conférés par cet article de portée générale comprennent notamment les pleins pouvoirs royaux pour la signature des traités, la ratification des traités et la remise de lettres de créance aux ambassadeurs). Il ne sera pas nécessaire de modifier par voie juridique les usages actuels. Toutefois, le gouvernement canadien sera en mesure de décider, dans toutes questions de prérogatives intéressant le Canada, s'il faut s'adresser à Sa Majesté ou au gouverneur général."

Dans les informations qu'il a publiées sur le sujet, le *Devoir* n'a jamais pu que les lettres patentes émises au 1er octobre constituaient pour le Canada un nouveau pas dans la voie de l'émancipation constitutionnelle et qu'elles conféraient au gouverneur général tous les pouvoirs découlant de la prérogative royale. Le *Devoir* a simplement affirmé que le roi avait exprimé le désir personnel de continuer dans la pratique à exercer le pouvoir de signer les lettres de créance de nos ambassadeurs, or qu'il avait renoncé en théorie en approuvant l'émission des nouvelles lettres patentes.

(suite à la troisième page)

Lettre de Québec

Les permis de liqueurs alcooliques dans la province de Québec

Le gouvernement répond à des questions de l'opposition libérale — Les chiffres fournis par M. Duplessis — Les libéraux vont rédemander une enquête

Québec, 13 (Par Pierre Laporte) — Les députés, ceux de l'opposition surtout, insistent de questions au feuillet de la Chambre quand ils désirent des renseignements sur l'administration de la chose publique. C'est un des privilèges les plus nombreux et aussi les plus respectés des représentants du peuple.

Cette année, nous le rappelons dans une récente chronique, les questions libérales ont principalement traités aux comptes publics, à l'administration de la loi des liqueurs et à la voirie. Les membres de l'opposition fourbissent leurs armes avec l'espoir de porter quelques dures coups à l'Union nationale, à la veille des élections générales.

Le gouvernement a commencé ces jours derniers à répondre aux questions, citant des textes ou des chiffres officiels. Nous voulons mettre nos lecteurs au courant des plus importants de ces réponses pour qu'ils aient en main les éléments nécessaires à une analyse sérieuse de la situation quand l'orage commencera d'éclater.

M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, ancien procureur général de la province, demandait combien de permis de tavernes, de grills, de restaurants et d'hôtels ont été émis de 1944 à 1945 au Cap de la Madeleine et du comté de Champlain. Le gouvernement répond qu'aucun permis de cette nature n'a été émis dans la période mentionnée par M. Casgrain.

Les mêmes questions, avec les mêmes dates, pour la ville et le

comté de Rivière-du-Loup ont procuré à M. Casgrain les réponses suivantes: Dans la ville de Rivière-du-Loup, on a émis aucun permis de taverne, de grill ou de restaurant de 44 à 48. On a émis 5 permis d'hôtels en 1945 et 6 depuis.

Dans les autres municipalités dont la situation est la suivante: Aucun permis de taverne, de restaurant ou d'hôtel. Quant aux grills, les chiffres sont les suivants: Pointe Rivière-du-Loup, 1 en 1945 et 2 depuis; Trois-Pistoles, 2 de 1945 à nos jours; Cacouna aucun en 1945, 1 depuis; Ile Verte 1 depuis 1946.

Pour Montréal

M. Jacques Dumoulin, demandait le nombre de permis émis dans 12 des principales villes de la province, dont Montréal, Québec et Trois-Rivières. Voici les réponses données par le gouvernement:

"Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

comté de Rivière-du-Loup ont procuré à M. Casgrain les réponses suivantes: Dans la ville de Rivière-du-Loup, on a émis aucun permis de taverne, de grill ou de restaurant de 44 à 48. On a émis 5 permis d'hôtels en 1945 et 6 depuis.

Dans les autres municipalités dont la situation est la suivante: Aucun permis de taverne, de restaurant ou d'hôtel. Quant aux grills, les chiffres sont les suivants: Pointe Rivière-du-Loup, 1 en 1945 et 2 depuis; Trois-Pistoles, 2 de 1945 à nos jours; Cacouna aucun en 1945, 1 depuis; Ile Verte 1 depuis 1946.

Pour Montréal

M. Jacques Dumoulin, demandait le nombre de permis émis dans 12 des principales villes de la province, dont Montréal, Québec et Trois-Rivières. Voici les réponses données par le gouvernement:

"Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

Quant à la Commission des Liqueurs, le district de Montréal comprend 51 comtés, dont la cité de Montréal; et le district de Québec comprend les autres comtés de la province, dont la cité de Québec.

"Pour les 51 comtés du district de Montréal; taverne 459 dont 75 exploitées dans les hôtels; cafés (grills) 51; restaurants 44; hôtels 432. Ville de Montréal: taverne 315, dont 13 dans des hôtels; 1 dans un restaurant, 4 dans des cafés; permis de cafés 87; restaurants 33; hôtels 21.

Dans Outremont, Westmount et Verdun il n'y a aucun permis de la Commission des Liqueurs.

L'opinion d'un Européen

Le problème allemand

Le problème allemand, malheureusement, plus éloigné de sa solution qu'à l'importe quel moment de la période d'après-guerre, vieille déjà de presque trois ans. Les conférences se succèdent dans une série interminable — entre Alliés, à quatre, à trois, à deux, avec des partis allemands, avec des gouvernements locaux, etc., etc. — sans un signe pouvant annoncer la sortie de cet imbroglio dans lequel les vainqueurs se sont laissés entraîner par l'imprévoyance de leurs dirigeants.

Les Russes ou les Américains

Les Allemands à l'est de la ligne Lubeck-Cassel-Hof ont fait une expérience trop rude des délices du paradis soviétique pour qu'ils puissent désirer la stabilisation de l'état actuel des choses; la pression russe est, toutefois, trop vigoureuse et trop efficace pour que cette partie de la nation allemande ait la possibilité d'un choix.

Les buts politiques allemands

Pour acquiescer des points de départ d'une politique, dépassant les besoins du jour, il faudrait essayer de se procurer la réponse aux questions — quels sont les buts politiques les plus essentiels et les plus immédiats que se posent les Allemands? Et quelle serait leur attitude éventuelle vis-à-vis les occupants occidentaux d'une part, les soviétiques de l'autre, dans le cas d'accentuation des antagonismes politiques des ci-devant alliés?

L'Allemagne actuelle est privée des moyens d'exercer une activité politique libre, ce qui rend particulièrement difficile la tâche de se former une opinion sur les tendances prévalant dans les masses du peuple et chez ses dirigeants. L'observation de la vie allemande durant ces dernières années permet pourtant de risquer quelques conclusions.

Il semble hors de doute que les buts qui unissent tous les Allemands sans distinction de parti, les libéraux aussi bien que les nationalistes, les catholiques à l'égal des communistes, etc., sont la liberté nationale et l'unité nationale. Le cours des événements politiques peut bien placer un jour les Allemands devant le choix entre la liberté, offerte par les Occidentaux ou l'unité, proclamée par les Soviétiques.

Espérances allemandes

La collaboration étroite avec les Soviétiques ne comporte pas pour la nation allemande des dangers d'extinction dans la même mesure que pour les peuples moins nombreux. Les limites territoriales peuvent être rétrécies, la souveraineté amoindrie, mais la nation aura les chances de survie, d'autant que les aptitudes psychiques existent indubitablement entre l'âme russe et l'âme allemande.

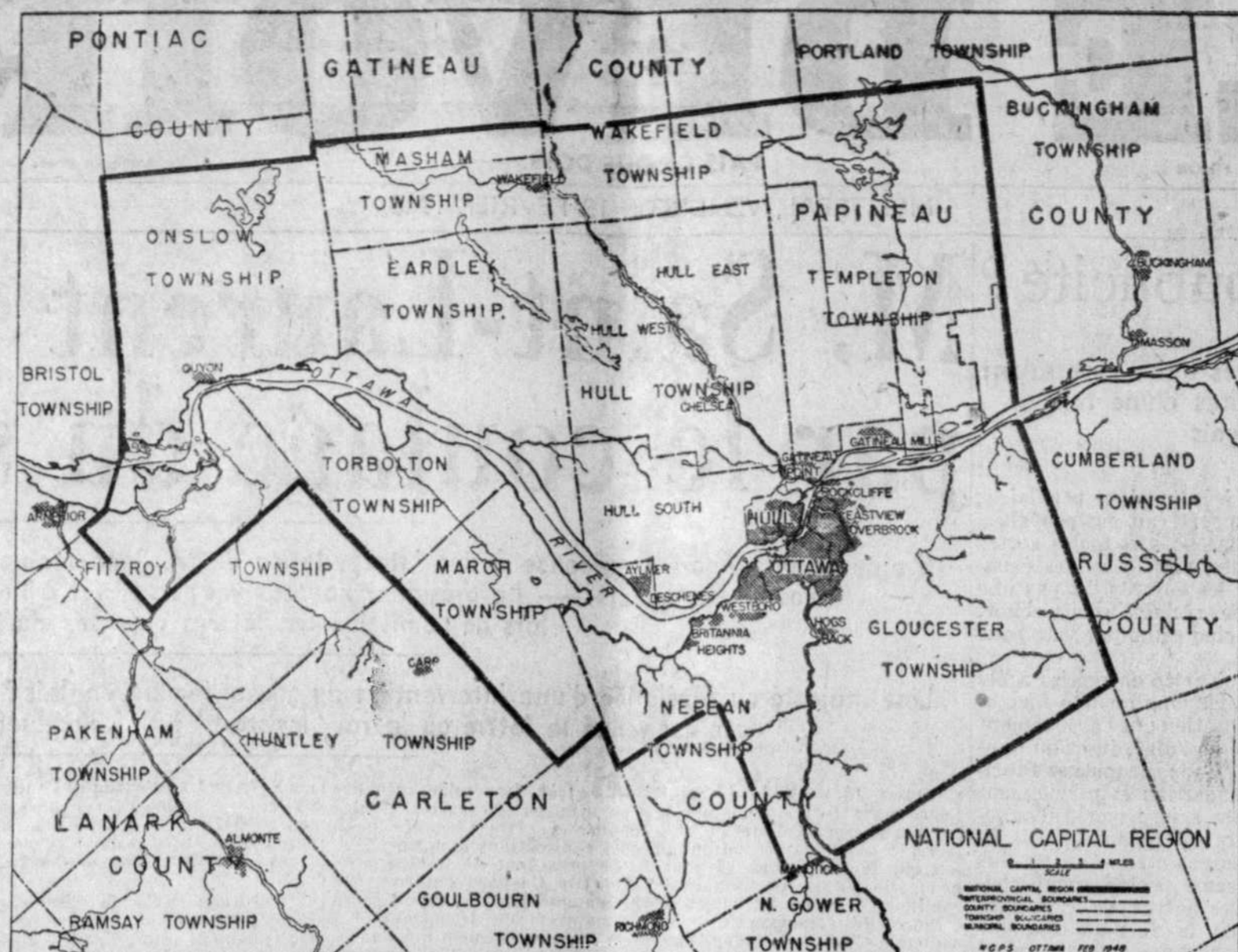
Avis de décès

BOURQUE — A Montréal, le 11 février 1948, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Paul Bourque, née Arbour (Rachel). Les funérailles auront lieu samedi, le 14 courant, à 10 heures, au domicile de la famille, 2102, rue Fulum, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe de Verceil où le service sera célébré à 9 heures. Inhumation au cimetière de l'Est. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUSEJOUR. — A la maisonnière des Soeurs Ste-Anne, Lachine, le 12 février 1948, à l'âge de 54 ans, 10 mois, est décédée la Rév. Soeur Alphonse-Marie née Beausejour (Alicie). Les funérailles auront lieu au Mont Ste-Anne, rue Provost, Lachine, samedi, le 14, à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI La Patrie Fleuriste 168 rue Ste-Catherine

LE DEVOIR "Le Devoir" est imprimé au no 430 est, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice-proprétaire.



Les maires de vingt-deux municipalités de l'ouest de la province de Québec se réunissent mardi dernier à l'hôtel de ville de Hull pour jeter les bases de la "Commission d'urbanisme de la région de Hull", organisme de collaboration au plan d'aménagement de la capitale du pays.

Le Canada doit prendre la place qui lui revient dans l'industrie de la baleine

C'est ce que demandent les sénateurs Thomas Vien et A. Neil McLean — Premiers discours du sénateur Ian Mackenzie — Il nous faudrait une flotte de baleinières

Ottawa, 13. (D.N.C.) — Deux sénateurs, dont M. Thomas Vien, libéral de Montréal, ont demandé que le Canada prenne la place qui lui revient dans une industrie propre aux régions arctiques — et antarctiques — celle de la chasse à la baleine et de la transformation des produits de ce cétacé.

Au cours de la même séance, M. Ian Mackenzie, ancien ministre tout récemment nommé sénateur, a prononcé son premier discours à la Chambre haute. Au cours d'une discussion avec le leader du gouvernement, M. Wishart Robertson, et quelques autres collègues, sur les règlements du Sénat.

Soulevé par M. A. Neil McLean, libéral du Nouveau-Brunswick, le débat sur l'industrie de la baleine est survenu à l'occasion de l'approbation, par le Sénat, de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. Signée à Washington, le 2 décembre 1946, cette convention a reçu l'adhésion des principaux pays qui sont intéressés à cette industrie.

Le sénateur Vien est allé plus loin, n'hésitant pas à affirmer qu'à son avis le gouvernement canadien devrait, au plus tôt, aider par des subventions à l'établissement d'une industrie de la baleine en notre pays. Il se dit assuré qu'une telle initiative produirait des résultats appréciables et satisfaisants. Il donne son entière approbation à la convention internationale et, à son avis, protégera l'industrie de la baleine en général, empêchera la destruction excessive des cétacés et apportera plus de sécurité aux capitaux placés dans cette industrie.

Le sénateur Vien trouve déplorable que le Canada ne se soit pas encore engagé dans ce domaine. L'occasion était pourtant belle de le faire dès la fin de la guerre, alors que deux pays qui occupaient une place importante dans l'industrie de la baleine, l'Allemagne et le Japon, s'en trouvèrent évincés. Car le gras et l'huile de la baleine sont maintenant considérés comme des denrées comestibles. Thuile peut maintenant se raffiner de façon à se vendre à des prix rémunérateurs et cela est particulièrement important alors que le monde manque sérieusement de matières grasses.

Congrès de la "Canadian Industrial Editors Association"

Ottawa, 13 (C.P.) — Le bureau fédéral de la statistique rapporte aujourd'hui que malgré la fin du rationnement des produits laitiers, les stocks de beurre de crèmerie sont peu près les mêmes au Canada en date du 1er février qu'ils étaient l'an dernier. Ces stocks, au 1er février, étaient de 31,567,900 livres comparativement à 43,895,100 au 1er janvier et à 31,899,300 au 1er février 1946. Les stocks de fromage se totalisent à 26,957,500 livres au 1er février comparativement à 30,633,600 livres au 1er janvier et à 23,428,000 livres au 1er février 1946.

réel, a été nommé investigateur spécial et qu'il partira bientôt pour l'ouest.

VOTRE ROUTE EST-ELLE LA MIENNE? VOLEZ PAR AIR-CANADA vers CHICAGO 6 heures 45 minutes CLEVELAND 5 heures 5 minutes WINDSOR (DETROIT) 4 heures 30 minutes

Frappé à deux reprises par la même auto Les Trois-Rivières, 13 (D.N.C.) — Frappé à deux reprises par la même auto en juillet dernier, Gilles Arcand, de notre ville, a expliqué, hier, les péripéties de cet accident singulier en Cour supérieure où son père, M. Emile Arcand a intenté une action en dommages de \$17,400 contre Florian Arvatski, propriétaire de l'auto impliquée dans cette affaire.

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS BANDES HERNIAIRES... PHARMACIE MONTREAL Charles Duquette propriétaire

Réunions et Conférences AUJOURD'HUI Chambre de commerce des jeunes; parlement-école à 8 h., à l'École des arts et métiers; débat sur l'économie dirigée et l'économie libre.

Norman Specialties Reg'd N. et Ros. Desnoyers, proprs 640 ouest, Craig - Montréal 3 - MA. 6679

48 HEURES! Tous ceux qui veulent assurer l'avenir du Canada français sont priés d'adresser tout de suite leur SOUSCRIPTION au Comité de l'Aide à L'UNIVERSITE DE MONTREAL 84 OUEST, rue NOTRE-DAME, MONTREAL

CARNET MONDAIN

Propos de carême

De la table au cauchemar

Nous étions tous réunis. Tant pis si vous n'y étiez pas. Nous étions tous là quand même. D'ailleurs, je vais vous raconter. C'est dans l'église que nous étions réunis. Mais oui, dans l'église. Ah! maintenant, s'il faut que je vous dise quelle église, que je vous explique comment nous y étions tous, même si vous n'y étiez peut-être pas, je démissionne, vous ne saurez rien. Ne perdez plus de temps à dormir, si vous ne rêvez qu'à des choses qui concordent avec la réalité. Alors, vous m'écoutez? Je reprends donc.

Nous étions tous réunis dans l'église. Nous nous sentions étrangement oppressés, et pour nous le communiquer, nous soupissions tous ensemble et ne cessions de nous entre-regarder. Nous avions des faces longues et blêmes de gens qui ont peur ou qui ont trop ou pas assez mangé, ou si vous aimez mieux, des faces de carême. C'était d'ailleurs le Mercredi des Cendres.

A l'arrivée d'un gros curé qui s'avancait dans le chœur en s'épongeant le front et en répétant ces mots: "C'est ce que nous allons bien voir, c'est ce que nous allons bien voir", nous voulâmes applaudir; mais vous comprenez, impossible de parvenir à frapper nos deux mains; nous nous regardions, mais toujours avec le même résultat de mains qui se rejoignent presque, mais ne se touchent pas. (Est-ce assez fatiguant des réves comme ça?)

Le curé semblait se soucier très peu des applaudissements qu'il ne pouvait d'ailleurs entendre, puis, comme si nous le voulions, nous n'applaudissions plus. Il escadala l'échelle qui conduisait à la chaire et d'une voix de tonnerre, déclara: "Mes bien chers frères..." mais quand il vit que nous dormions déjà (ah! bon, vous voilà scandalisés. Faut-il donc que je vous répète que c'est un rêve et que les réves sont insensés?) donc, quand il vit que nous dormions, il frappa sur le bord de la chaire avec un marteau, comme s'il eût à enfoncer de grands clous.

Nous nous réveillâmes donc... et le curé continua, ou plutôt, reprit: "Mes bien chers frères, il faut que ça finisse. Il y a assez de carêmes que ça dure. Cette année, vous allez jeûner. Vous m'entendez? Vous allez jeûner... à moins de raisons extrêmement graves." Et il mit pour prononcer le mot extrêmement, une telle ardeur et un tel courroux, que sa voix s'accrocha dans la deuxième syllabe et qu'elle y resta suspendue un long moment; ce qui contribua à nous effrayer davantage.

Des raisons pour ne pas jeûner, nous en avions. J'en avais une très sérieuse. Je voulais m'acquiescer pour l'énoncer et la faire valoir; mais je m'aperçus que j'avais un pied nu et que l'autre était chaussé d'une pantoufle beaucoup trop grande et qu'en plus j'étais en robe de chambre. Alors, au lieu de m'avancer, je me plaçai la dernière dans les rangs qui venaient de se former. Car, nous venions d'être sommés de défilier un à un, devant la chaire, en promettant de jeûner le carême durant, à moins de raisons extrêmement graves, lesquelles raisons devaient être publiquement déclarées.

"Venez, singe, parlez le premier." (Quelle idée aussi de s'endormir avec son jabot, et surtout de parler de l'évolution durant le souper, comme si le rôt de porc frais seul n'était pas assez dur à digérer...) Sur cette aimable invitation, une jeune fille s'avança. Elle avait un teint de lys et de roses, de grands yeux bleus, qu'ombrageaient de longs cils et que soulignaient des sourcils entièrement épillés et remplacés par une ligne de crayon noir. Elle ne cessait de balancer sa tête, afin de faire

AU PETIT SALON

Sous les auspices du Petit Salon de la Société du Bon Parler Français, le R. P. Bernardin Verville, O.F.M., professeur à l'Université de Montréal prononcera, le 18 février, en l'hôtel Windsor, une causerie sur Eve Lavallière. Il sera présenté par M. l'abbé Alide Lessard et remercié par M. Jean-Marie Massé. Le programme artistique a été confié à Milles Thérèse Renaud et Jeannette Pilon.

THE-CAUSERIE AU COLLEGE MARGUERITE-BOURGEOIS

Mme Marcel Filion parlera de "La décoration intérieure" au the-causerie du Collège Marguerite-Bourgeois, dimanche le 22 février, à trois heures et demie.

CAUSERIE DE LA FAMILIALE

Dimanche, le 15 février prochain, aura lieu à trois heures de l'après-midi, dans la salle de fêtes de "La Familiale", le prochain the-causerie de cette coopérative, à 893 rue Boucher, angle St-Hubert.

Monsieur Jacques Hébert parlera de son voyage en Amérique du Sud. Il a intitulé sa causerie "Par la route des trois Amériques".

On facilitera beaucoup la tâche en retenant les tables le plus tôt possible en téléphonant à CH. 1119.

Société d'étude et de conférences

M. René Lescop, professeur de lettres et d'espagnol au collège Stanislas et aux cours d'été de l'Université Laval, sera le conférencier, mardi prochain, à la Société d'étude et de conférences. M. Lescop parlera de "Beaumarçais", figure extraordinaire et très représentative du 18e siècle français.

Au cours de la causerie de M. Lescop, M. Robert Gadouas interprétera la tirade de la Calomnie du "Barbier de Séville" et le Monologue de Figaro.

Cette conférence aura lieu à 3 h. 15 dans le salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor. Le public est admis.

Voici le soulagement bienvenu de CATARRHE AIGU

Mettez-vous quelques gouttes de Vatro-nol dans chaque narine, et sentez comme il s'attaque au système des sinus et des souffrances causées au catarrhe... et vous apportez un soulagement rapide, apaisant.

Rhumes de Cerveau. Mentholatum met fin aux rhumes, aux éternuements... Mentholatum reconforte tous les jours.

BEURRE-OEUFS-PROVISIONS LOUISIGNAN. BEURRE 69c. Première qualité.

Feuilleton du "Devoir" MANOIR de CHARLES SILVESTRE

mais oublié. Elle était là; le bruissement de sa robe le couvrait. Il cherchait en vain des paroles dans un bonheur inouï. Au delà du seuil, il y avait un frémissement de grand oiseau qui veut s'élancer ou mourir, et qui s'embarrasse dans ses ailes. — Vous êtes volée, vous aussi, murmura-t-il.

jour ses cheveux blonds qui se répandaient confusément sur ses épaules, et même un peu sur son front. — C'est promis, vous jeûnez? Cette fois, la voix du vieux curé tremblait un peu. Il semblait se recueillir, afin de cueillir sans trop d'orgueil les fruits de sa bonne action, car il supposait bien que tous nous promettrions, mais la voix de la jeune fille monta limpide comme un chant d'oiseau: — Je n'ai pas à jeûner.

Le curé, qui en se recueillant était devenu tout maigre et tout chétif, redevenait subitement très gros et très rouge et sa voix tonna de nouveau: — Pourquoi, je te prie? — Je n'ai pas vingt et un ans... La suivante peut en dire autant? — Non, j'ai vingt et un ans. C'est-à-dire que... Que vous les avez eus? Ça se voit... — C'est à cause de ma santé... Répétez, s'il vous plaît... — C'est à cause de ma santé que je ne puis promettre de jeûner. J'ai subi trois opérations: les amygdales, l'appendice... et puis ce bras-là, on me l'a coupé.

— Il a repoussé? mais on me l'a coupé quand même. — C'est bon, c'est bon. Et le suivant? — Mon métier. — Je ne te demande pas ton métier, mais de promettre de jeûner. — Mais, monsieur le curé, j'enseigne toute la journée. — C'est un métier, à n'en pas douter, une sainte profession qui allait sûrement promettre de jeûner. Elle avait un long chapelin enroulé autour du cou et des chapelets autour des bras et des mains un peu partout. Elle dit pourtant d'une voix chevrotante et à peine perceptible: — J'ai ma dispense.

— Ça suffit? — La petite se mit à sangloter et ce fut sa mère qui continua: — Elle a écrit aux Annales de Sainte-Anne. — Mais qu'est-ce que les Annales viennent faire là-dedans? — Les Annales lui ont permis de ne pas jeûner. Elle en a demandé la permission par l'entremise du curé. — Bonne sainte Anne... murmura le curé.

— C'est-à-dire que vous voulez me faire mourir cette année? Interrogea un monsieur dont le tour venait d'arriver. Ce à quoi le curé ne répondit rien. — Je promets... (dit le suivant) que l'an prochain... — Ce n'est pas l'an prochain, c'est cette année. — Ah! pour cette année, ça ne sert à rien, n'en parlons pas. — Mais ce n'est pas une raison ça. — Ce n'est peut-être pas une raison... mais ça ne sert à rien d'en parler... l'an prochain... peut-être... on verra... — Mais mon ami... c'est très sérieux.

— Raison de plus pour prendre le temps d'y penser... je ne fais rien avec légèreté. — Et comme pour contredire cet avancé, le monsieur s'éleva de sa terre et se mit à voler.

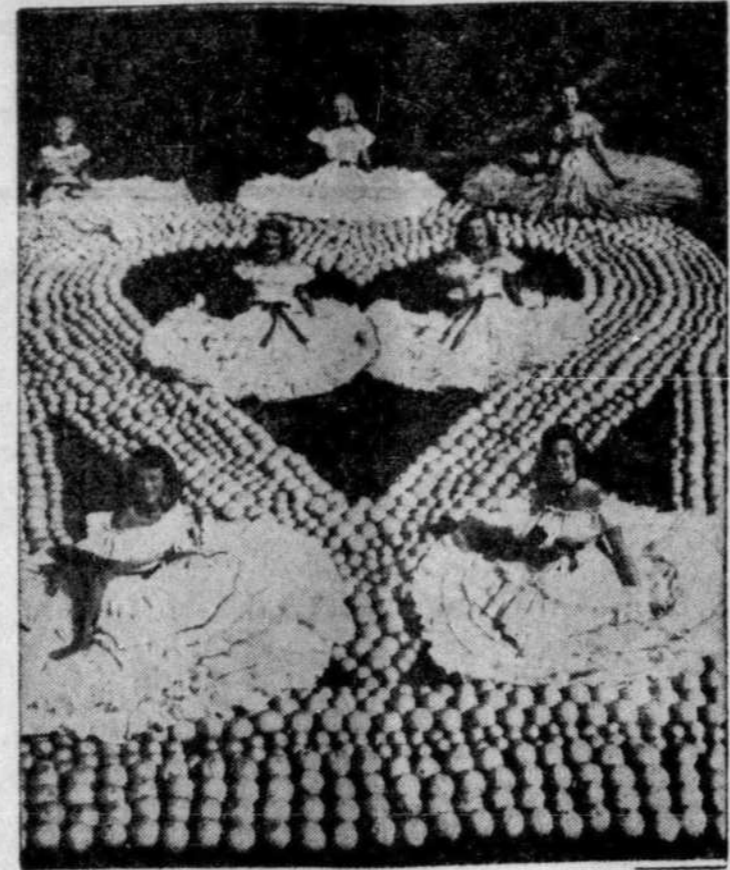
Alors, je me dis que répétais sûrement; que j'allais m'éveiller; que l'homme ne vole pas comme ça dans la réalité... et qu'on ne va pas à l'église chaussé seulement d'une pantoufle et habillé d'une robe de chambre... Mais quand je m'aperçus que j'avais des souliers aux pieds et un manteau sur la tête et tout à la place qu'il faut, je crus que je ne rêvais plus, mais comme je ne sentais terriblement oppressé, je me mis à crier.

— Mais qu'est-ce qu'elle a celle-là? Et chacun se retourna pour me regarder. Comme j'étais de nouveau en robe de chambre... un pied nu et l'autre dans une pantoufle, je fus effrayé de mon honneur et j'avais la certitude de ne pas rêver. — Moi, (disait une dame très bien), je suis au courant de la mode et je suis sûre que celle-là est passée. — Vous voulez parler de? — De la mode de jeûner tiens. — Mais la mode, madame... — La mode, ça c'est l'affaire des femmes; ne vous risquez pas dans ce domaine, vous y perdriez votre latin. — Mon tour est passé... soupira un grand vieillard: — Pas si vite, promettez d'abord.

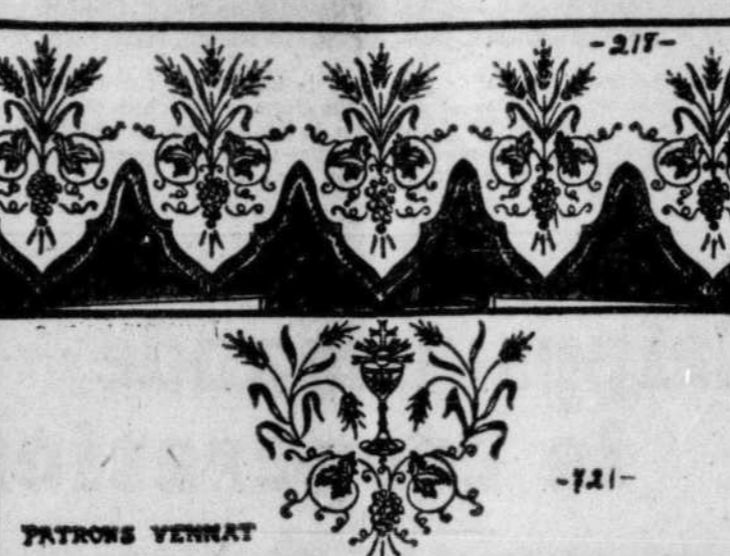
J'ai soixante-dix ans. J'ai jeûné tous les carêmes et toutes les vigiles et tous les Quatre Temps... à partir de vingt et un ans révolus jusqu'à cinquante-neuf ans révolus... et vous me dites que mon tour n'est pas passé? — C'est bien, c'est bien... Et le vieillard répéta de nouveau qu'il avait soixante-dix ans et qu'il avait jeûné tous les carêmes... et qu'on venait de l'insulter... et lui demandant de promettre... et tout lui paierait ça. — Moi, je ne suis pas en faveur de ça. — En faveur ou non, vous êtes tenu de jeûner. — Ta, ta, ta, des histoires... n'avez pas lu le dernier article paru dans la revue "Mangeons bien"...

— On ne se fait pas de la graisse avec rien, ajouta le suivant. — Et puis moi, ça n'y paraît pas, non, que j'attends un enfant? — Et vous, monsieur? — Moi aussi, j'en attends un... c'est-à-dire que... c'est ma femme qui vient de passer. — Ce n'est pas l'endroit pour plaisanter... au nom de Dieu, promettez de jeûner. — Je le promettez, si je le pouvais... mais songez donc: le médecin vient de prescrire un repos complet à ma femme et un repos complet à mes deux enfants et un repos complet à la bonne... alors tout va me retomber sur le dos... et si je jeûne... je vais tomber sur le dos, moi aussi.

Le curé était désespéré. Il tenait sa tête entre ses mains, et le défilé continuait... et les raisons de ne pas jeûner... pleuvaient.



Un valentin d'oranges et de pamplemousses avec quelques "pêches" de Floride font un étalage intrigant au port d'hiver. Le titre de reine des citrons sera bientôt décerné... Il n'y a qu'en démocratie qu'on peut trouver des roses de tout et... de citrons.



Parure d'autel destinée à être peinte ou brodée à la peinture à l'aiguille. No 721 — Centre de voile numéral ou de chaperon de chape à tracer, 35c; étamage sur votre propre tissu, 75c. No 218 — Panneau d'autel de 18 pcs de haut, patron à tracer, 50c. Etamage sur votre propre tissu, 3 vps de long, \$1.25, 5 vps de long, \$1.75. Soie spéciale pour ornement d'église, grand choix de teintes dégradées dans chaque couleur, la douzaine, 90c. FRANCE OR métallique pour la bordure, 2 pcs de large, le vg., \$2.25. Abonnez-vous à notre Revue de broderie et musique, par an, 12c.

COUPON DE COMMANDE. N.B. Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire le remède par leurs chèques ou timbres-poste en même temps que la commande. VENDREDI, 13 FEVRIER 1948

ans révolus jusqu'à cinquante-neuf ans révolus... et les raisons de ne pas jeûner... pleuvaient.

Mon tour approchait. Personnellement, j'avais promis de jeûner. Il faudrait donc que moi-même, j'étais impossible. J'avais une raison grave, extrêmement grave.

Mon tour était arrivé. Je me tenais face à la chaire, les yeux rivés au plancher. J'avais mes souliers, mon manteau, mon chapeau. J'avais très froid... mais très chaud. — Je promets de jeûner le carême durant... Je me sentis soulagée... l'âme légère et sereine. — Quand on a une face comme la tiens... Comment? Qu'est-ce que vous dites? Est-ce de ma faute si ma face ne vous revient pas? Je faisais des efforts, j'essayais de prononcer ces mots. Je prononçais, mais le son ne sortait pas; et le curé put continuer... n'ayant d'ailleurs pas été interrompu, puisque ma voix n'avait aucun son.

— On ne jeûne pas, on fait d'autres pénitences, mais pas celle-là (vous vous souvenez, qu'il m'avait d'abord dit: "quand on a une face comme la tiens") Jeûner, pour toi, serait dix fois, et cent fois, et mille fois, et dix mille fois plus pêcher que de manger à ta faim... Et puis, il n'y a pas que la face, regarde les mains... et les pieds... Mes mains étaient toute couvertes de sang de même que mes pieds. Ça était trop pour une seule personne et une seule jour-

neût pas. On finit par s'étonner de ce fait; il fallut reconnaître la lépre. — On alla chercher les grands médecins mais le mal ne pouvait céder. — C'est presque toujours ainsi, dit Galien en essayant de faire sentir à Viviane qu'il souffrait aussi gracieusement qu'autrefois. — Ce jeune roi devait aussi connaître un destin plus haut que les autres: vaincre deux fois la férocité de l'infidèle et la révolte de son pauvre corps. Ah! Galien, il mourut face à l'ennemi, dans la dignité royale. Quand il lui fut impossible de monter à cheval, il fit porter en civière sur la terre du combat et mit en suite les assaillants qui croyaient avoir un moribond les chasser. Je vous donnerai d'autres exemples, je les ai moi-même rassemblés dans mes longues veilles. Ce jeune roi lépreux était désolé, mais pour moi le plus grand des rois de la terre. Vous venez de sourire, me semble-t-il. Est-ce donc vrai? — C'est vrai. — Souvenez-vous. Tous ceux qui étaient dans notre chambre, ils étaient si noirs qu'elle cachait toutes les étoiles. Vous êtes à mon côté, nous parlions dans les

Le "Devoir" commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton: "LE CHEMIN DU MYSTERE", par Pierre Lavaud.

— Parlez moins bas, je vous en prie. — Laissez-moi ainsi parler. Il y a plus de douceur. Dans peu de temps, je serai toujours auprès de vous, si vous me le permettez. Je m'habituerai bientôt. Je suis libre d'aller vers vous, mais avant de m'élever vers les grands flots, il faut que je tâte l'onde, au bord, comme je le faisais, souvenez-vous, quand je me baignais près de vous du côté où la rivière est plus profonde... — Serait-ce le Styx? — Je ne connais pas cette rivière. Celle de Porat sera tou-

Donnez un cachet personnel à votre maison

La maison doit avoir une expression individuelle. Elle doit être meublée et ornée de telle façon qu'elle raconte, à première vue, nos goûts, nos habitudes, notre vie de famille. Enfin il faut lui donner "un caractère" et par conséquent, fuir l'imitation et la banalité, et ne pas suivre aveuglément la mode. La maison n'a de véritable originalité que si elle porte l'empreinte de la manière de vivre, de penser, d'agir, de ceux qui l'habitent. Il faut donc se garder de copier le logis voisin ou ami, le salon entre-vois, le cabinet de travail voisin, etc. Et encore, tout en ne délaissant pas les conseils de tapisserie parce que l'art de la décoration a des règles, on doit vouloir introduire sa note personnelle.

Pour ne pas commettre d'erreur, il suffit de connaître les lois du beau et de les respecter. — Il vous devez choisir du papier-tapete, n'en faites rien un jour de trouble moral, de désespoir ou de grande joie ou vous n'avez pas vos yeux de tous les jours. Vous risqueriez alors de rester embarrassé longtemps d'un choix malheureux.

ACTIVITES FEMINIENES

RETRAITES FEMINIENES Au couvent de Marie-Réparatrice, 1028, rue St-Royal, il y aura des retraites fermées du 17 au 27 février au 1er mars (3 jours pour jeunes filles, 4 pour dames). M. Jacques Hébert parlera de son voyage en Amérique du Sud, il a intitulé sa causerie "Par la route des trois Amériques".

CAUSERIE DE LA FAMILIALE Dimanche, le 15 février, aura lieu à 3 h. de l'après-midi, dans la salle de fêtes de "La Familiale", le prochain the-causerie de cette coopérative, à 893, rue Boucher, angle St-Hubert.

Le Centre de voile numéral ou de chaperon de chape à tracer, 35c; étamage sur votre propre tissu, 75c. No 218 — Panneau d'autel de 18 pcs de haut, patron à tracer, 50c. Etamage sur votre propre tissu, 3 vps de long, \$1.25, 5 vps de long, \$1.75. Soie spéciale pour ornement d'église, grand choix de teintes dégradées dans chaque couleur, la douzaine, 90c. FRANCE OR métallique pour la bordure, 2 pcs de large, le vg., \$2.25. Abonnez-vous à notre Revue de broderie et musique, par an, 12c.

Education et récréation indispensables à la santé

La récréation — l'esprit du jeu — est indispensable et essentiel à la croissance et à la vie, d'après l'Association canadienne d'éducation physique.

Le docteur A. S. Lamb, directeur de l'éducation physique à l'Université McGill de Montréal, a déclaré que "la valeur de la récréation est multiple et que cela vaut pour tous les âges". "Il n'y a peut-être, disait-il, aucune force aussi efficace pour supprimer les préjugés ethniques et religieux, pour résoudre les problèmes de langage, pour développer la collaboration et la nature sociale de chacun".

Le docteur Lamb ajoutait toutefois qu'il faut une direction et une surveillance éclairées, car c'est celui qui dirige qui fait de la récréation ce qu'il en entend. Les gens qui s'occupent de l'éducation physique croient qu'aucun programme de santé ne peut être suffisant, s'il ne comporte l'activité physique et la récréation. De plus, aucun programme particulier d'activité physique et de récréation n'est convenable, il écarte les aspects plus vastes de la santé et de la médecine préventive.

On fait remarquer que si l'éducation est devenue obligatoire pour tous les enfants, on n'a pas encore mesuré la santé, sauf dans une mesure limitée. À cet égard, quelques éducateurs physiques estiment que les élèves des écoles canadiennes devraient s'intéresser non seulement aux connaissances et aux pratiques relatives à la santé, mais devraient aussi développer en eux le sens de la responsabilité en s'occupant de

néer; je m'évanouis. Je m'éveillai. J'étais dans mon lit. Je pense que je pleurais. Ne mangez pas de porc frais. Du moins, pas le soir. Pour ce qui est de jeûner, tenez-vous en aux avis de vos curés... Rolande Major Charbonneau

Pour l'abolition de la taxe de vente de huit pour cent

Le Conseil d'administration de l'Association canadienne des consommateurs en assemblée à Ottawa

Ottawa, 12. — Le Conseil d'administration de l'Association canadienne des consommateurs, en assemblée ici hier, a demandé au gouvernement fédéral d'étudier la question de l'abolition de la taxe de vente de huit pour cent, au moins sur les vivres et le vêtement, "étant donné que cette taxe indirecte pèse lourdement sur les familles à revenu modeste".

Le Conseil d'administration étudia aussi la question des problèmes que cause au consommateur le coût élevé de la vie et le mémoire que présentera l'A.C.C. sur le sujet au comité parlementaire sur les prix. Cette assemblée était la deuxième du Conseil d'administration depuis la séance d'organisation de l'Association canadienne des consommateurs dans la capitale, les 29 et 30 septembre dernier. À cette époque, les représentants de plus de cinquante organisations féminines nationales et des grandes associations canadiennes françaises lançaient l'Association canadienne des consommatrices, une organisation démocratique et indépendante, dirigée par les femmes qui en sont membres.

Le Conseil d'administration se compose d'une représentante de chaque province et de quinze représentantes des organisations féminines nationales, ainsi que de cinq membres à titre général. Des représentants de toutes les provinces du Dominion assistaient à l'assemblée hier.

"Nous ne croyions pas, lorsque nous établissons l'A.C.C., l'automne dernier, que des problèmes si pressants relativement au coût de la vie surgiraient si vite, a dit Mme R. J. Marshall, d'Agincourt, Ont., présidente de l'association. Je suis plus convaincue que jamais de la nécessité d'une telle association; de toutes les parties du Canada, nous recevons des preuves que les femmes désirent se renseigner sur les prix, qu'elles veulent leur part dans la stabilisation économique du pays et travailler ensemble à l'amélioration du niveau de vie."

Les membres du Conseil d'administration expriment leur inquiétude au sujet de la réduction de la consommation de lait en plusieurs provinces, à la suite de l'augmentation du prix. Les rapports des représentantes provinciales indiquent que des mémoires sur cette question ont été présentés aux gouvernements provinciaux par des groupes de l'A.C.C. en Alberta, au Manitoba et en Ontario, et on se propose de continuer à étudier cette question.

Des conférences et des démonstrations sur un budget familial pour l'achat des vivres, sur le prix et la consommation du lait, la qualité et l'entretien des souliers et des textiles seront données aux groupements locaux de l'A.C.C. dans tout le pays. Dans les capitales et autres centres importants, on organisera des groupes d'étude sur les prix des denrées essentielles et la qualité des articles de consommation.

On a reçu de chaque province des rapports encourageants sur la campagne de recrutement et on se propose maintenant d'activer la campagne au moyen de comités locaux. On commence en même temps à établir les sections provinciales et locales de façon permanente.

leurs propres problèmes de santé, de même qu'à ceux de leur foyer, de leur école et de leur localité. On recommande au surplus que ce n'est pas trop exiger des étudiants qu'ils connaissent quelque chose du rhume, de la tuberculose, de la variole, de la fièvre typhoïde, des maladies vénériennes, de la coqueluche et de beaucoup d'autres maladies qui sont un fléau pour l'humanité et dont plusieurs peuvent être évitées.

Cours de religion Lundi soir, le 15 février, à 8 h. p. m., le R. P. Ludger Brien, S.J., donnera son cours de religion au couvent de Marie Réparatrice. Suivant le sujet traité cette année, il parlera de "Dieu, ses perfections, ses diverses présences". Invitation cordiale à toutes les jeunes filles.

EATON FERME A 1 HEURE LE SAMEDI. Grand nombre de spéciaux à chaque étage du magasin. Des abaques qui valent la peine de venir au magasin à bonne heure samedi matin. THE T. EATON CO LIMITED OF MONTREAL

ce temps. Le jongleur est venu au manoir il y a deux mois. Quand il chantait, jonglait, on aurait dit qu'il cachait une vieille douleur; il nous montrait quand même tous les bons tours changeant de face, et même de voix, à sa volonté. J'étais triste, vous n'étiez pas auprès de moi et des bellâtres m'agaçaient de louanges.

Le soleil se mettait à décliner, les heures coulaient plus vite que le sable; ils échangeaient de telles paroles. Elle s'éloigna comme une belle ombre du soir. Il resta à la même place, ébloui de connaître encore une fois tant de bonheur. Elle revint ainsi, chaque jour de temps clair; il imaginait que la seule clarté du soleil la conduisait. Il l'attendait avec une même joie ardeur; ils se donnaient tout entiers l'un à l'autre sous le voile des étoffes précieuses et les vêtements des mots.

À présent, il supportait mieux son mal et croyait sentir que son sang se purifiait. Il voulait travailler avec ses frères plus pauvres, ramasser avec eux une part des dernières récoltes, avant l'hiver. (à suivre)

Les Royaumes de Frank Carlin ont perdu à Shawinigan hier soir

LES CATARACTES DE RED MCKENZIE ONT TRIOMPHE DES ROYAUX, HIER

Les représentants de la Mauricie ont eu raison des joueurs de la métropole par le compte de 4 à 3 dans la seule joute disputée dans la ligue Senior de Québec — Buchanan en évidence

Shawinigan, 13 — Les Cataractes de Red McKenzie se sont affirmés supérieurs aux Royaumes de Frank Carlin, hier soir, dans la joute de la ligue Senior de Québec, disputée en cette ville. Les locaux ont eu raison de leurs adversaires par le compte de 4 à 3, après une lutte fort enlevante. Par cet échec les Cataractes se sont rapprochés de la première place du circuit Slater et ils ne sont plus que cinq points en arrière des Sénateurs d'Ottawa qui étaient inactifs hier.

Les Royaumes ont perdu une belle occasion de se rapprocher de la 2e place mais Ralph Buchanan était en trop grande condition physique pour permettre au capitaine de la joute, les Royaumes, de battre les Cataractes. Les deux équipes ont joué pendant 120 minutes, les Royaumes ont marqué trois buts et en obtenant une assistance, Jack Carthy fut l'auteur de deux buts et de deux autres buts, Jack Carthy fut l'auteur de deux buts et de deux autres buts.

La partie fut très intéressante. Rude à plusieurs reprises, le jeu fut enlevé. Ralph Buchanan a donné l'avantage aux Cataractes dès le début de la période initiale, quand il déjoua McNeil après une minute de jeu sur un dur lancer, Kosick et Roland Théberge obtinrent chacun une assistance plus tard, le dynamique Ralph Buchanan revint de nouveau à l'oeuvre en décrochant un foudroyant lancer qui trouva refuge derrière McNeil. Puis la période se termina au compte de 2 à 0 pour les locaux.

La seconde période précédente, la seconde reprise venait à peine de débuter, quand Buchanan réussit son 3e but de la joute pour son 4e tour du chapeau de la saison. Kosick fut crédité de la 3e assistance de la partie sur ce but.

ELIMINATOIRES DE LA LIGUE MONTREAL

LES DEUXIEMES JOUTES DE LA SERIE SEMI-FINALE AURONT LIEU CE SOIR A L'HYDRO-QUEBEC CONTRE L'ARMEE — C.N.R. OPPOSE AU NORTHERN ELECTRIC

Le C.N.R. et les Spartans de l'Armée feront face à l'élimination, ce soir, à l'Auditorium de Verdun. Ces deux équipes ont gagné la première joute de la série semi-finale. Ces deux équipes ont dominé le classement au cours de la saison régulière et elles sont favorites pour l'emporter ce soir.

Dans la première joute qui débuta à 7h 45 précises le Northern fera face au C.N.R. et dans la deuxième l'Armée rencontrera l'Hydro-Québec. Le C.N.R. a été défait par 9-6 la semaine dernière. Les amateurs se demandent si l'Hydro-Québec du gérant Gaëtan Lamarche fera tout aussi bien que la semaine dernière alors qu'il disposait de l'Armée par 3 à 1.

Le Chisholm sera de retour sur l'alignement des Spartans ce soir. Ross Ritchie remplacera Marcel Relliet dans les filets. Les observateurs sont d'avis que l'Armée devrait se ressaisir et triompher ce soir.

L'Hydro possède sur son alignement des joueurs rapides et un excellent gardien de buts en Robert Jérôme. Claude Robert, Thomas Fiché, Conrad Bourcier, Jean-Denis Ritchie, Edgar Moffatt, George Sigouin sont très effectifs à l'attaque et l'Hydro pourrait peut-être causer une désagréable surprise au club de l'Armée en l'éliminant ce soir.

Si une troisième joute est nécessaire dans l'une de ces deux séries semi-finale, elle sera disputée dimanche après-midi au vendredi prochain.

Le St-François-Xavier bat le National

Au Parc Lafontaine, le Saint-François-Xavier juvénile a fait subir au National juvénile son premier blanchissage de la saison en le battant au compte de 1 à 0. C'était le 14ième blanchissage de Claude Groulx cette saison. C'était également la seconde défaite de la saison du National. La veille le National juvénile, club ferme du National Junior, avait défait le St-François-Xavier juvénile en lui faisant subir sa première défaite de la saison au compte de 2 à 1.

Nombreux skieurs à Rawdon dimanche

Quelques 350 skieurs de la métropole voyageront sous les auspices du Rawdon Ski Club quitteront Montréal, dimanche matin, par train spécial du Canadien national, à destination de Rawdon. Le départ de la gare centrale s'effectuera le dimanche matin à 8 h. Au retour, les skieurs quitteront Rawdon à 9 h, 10 du soir et arriveront à Montréal à 11 heures.

RALPH WALTON CONTRE GERVIN

CES DEUX PUGILISTES MONTREALAIS EN VIENDRONT AUX PRISES MARDI SOIR PROCHAIN LORS DE LA SEANCE DU PROMOTEUR JIMMY WICKIMY, AU COLISEUM

Ralph Walton et George Gervin se rencontreront dans un combat de six rondes mardi soir prochain au Colisée. Le programme est pratiquement complet et le tout promet d'être intéressant. Ces deux jeunes pugilistes locaux sont bien connus des amateurs. Walton a régulièrement combattu au Forum, au stade Exchange et au Colisée. Gervin a connu de beaux succès récemment. Lundi dernier il a remporté une brillante victoire sur Frankie Bélanger de Québec. Walton et Gervin sont deux durs cœurs et l'on prévoit que le combat se terminera par un knockout. Le promoteur Jimmie McKimmie espère compléter le programme aujourd'hui. Chuck Giberson rencontrera probablement Bill Barrie ou Yves Lévesque. Al Evans et Nick Melnick s'entraînent rigoureusement en vue de leur combat. Marcel Lachapelle est confiant de l'emporter sur Jerry Lavigne dans un autre combat important. Le jeune Eddie Leboeuf sera opposé à Joe Sauro dans un combat préliminaire.

Le classement des équipes de la ligue nationale et américaine.

LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Table with columns: Ligue Nationale, Ligue Américaine, Ligue Senior, Ligue Provinciale, Ligue Junior. Rows list teams like Detroit, Toronto, etc. with stats G, P, N, P, C, Pts.

Le Mont-Saint-Louis à La Tuque

Le club de hockey junior "B" du Mont-Saint-Louis, quittera Montréal samedi matin, dans une tournée spéciale du Canadien National atterrée au train régulier, à destination de La Tuque où il rencontrera l'équipe de l'École supérieure.

Campanella et Sandlock sous contrat

CES DEUX RECEVEURS ONT ACCEPTE LES CONDITIONS OFFERTES PAR LA DIRECTION DU MONTREAL ET AVEC TROIS AUTRES JOUEURS ILS ONT SIGNE LEUR CONTRAT.

Cinq autres joueurs des Royaumes ont retourné leur contrat signé au général Buzzie Baryas et se désistent de se rendre à l'entraînement qui commença, comme on le sait, le 1er mars, à San Cristobal, République Dominicaine. Ces joueurs comprennent deux receveurs: Roy Campanella et Mike Sandlock; deux voltigeurs: Maynard DeWitt et John Simons et le joueur de troisième but, Robert Morgan.

On apprendra avec joie que Roy Campanella a accepté les termes du club Montréal. Il formera avec Donald Newcombe la première batterie nègre dans la Ligue Internationale. Roy, qui a connu une excellente saison, l'an dernier, était choisi comme receveur sur l'équipe d'étoiles. D'une constitution robuste et ne craignant pas le travail, il apparaît dans 134 parties sur 155, étant derrière le marbre durant 26 parties consécutives lorsque Mike Sandlock dut aller remplir le vide causé par le départ de Torres au troisième but. Pour se tenir en condition il a accepté d'être joueur-gérant d'une équipe à Caracas, Venezuela. Aux dernières nouvelles, il avait réussi à maintenir son club en première position, avec 13 autres parties à jouer. Si son club se qualifie il rencontrera le champion de la Ligue de Cuba pour le "Latin World Series". A cet effet, le gérant général Buzzie Baryas lui a donné la permission de se reporter quelques jours plus tard, au besoin, à San Cristobal.

Mike Sandlock, dont l'ambition est de devenir gérant dans l'organisation, a signé son contrat. Sa grande expérience, son doigté et sa diplomatie en font un conseiller de premier ordre pour les jeunes appelés à porter l'uniforme des Braves.

Le marchand de vitesses Maynard DeWitt aura un autre essai avec le club de Clay Hopper. S'il fallait que Marvin Rackley revienne à Montréal et que Maynard fasse le grade, les Royaumes de 1948 n'auraient rien à envier à ceux de 1946 avec Robinson. En effet, DeWitt est ce jeune qui, il y a deux ans, a brisé le record de buts en ligue avec le club Danville de la Carolina State League. Cette année, il finit également en tête des frappeurs de la ligue avec une moyenne de .331, comptant 152 points et frappant 195 coups sûrs. Il eut un essai l'an dernier avec les Royaumes à la Havane, mais sa faiblesse au bâton força Hopper à l'envoyer à Danville pour une autre saison. Il gagna une fois de plus le championnat des coups sûrs en 1947, soit un total de 171 en deux saisons. Il gagna une moyenne au bâton de .293 avec 127 coups sûrs en 115 parties.

John Simons, voltigeur droitier, est âgé de 25 ans. Il mesure 6 pieds 2 pouces et pèse 185 livres. Il fut repêché du club Augusta de la South Atlantic League où il connut une excellente saison.

Quant au troisième but Bob Morgan, on le considère comme une future étoile. Pour Newport News en 1944, il obtint une moyenne de .382 en 16 parties, réussissant 21 coups sûrs dont 1 double, 1 triple et 3 circuits. L'an dernier, avec Spokane, de la Western International League, il frappa .392 avec 155 coups sûrs, dont 32 doubles, 18 triples et 6 circuits. Il vola 17 buts.

Marche annuelle du Laurier

Les membres du club de racketteurs "Le Laurier Inc." prendront part dimanche prochain, à la marche annuelle du club. Cette compétition entre les membres de cette association sportive du nord de la métropole se déroulera au Parc Laurier. Plusieurs récompenses sont offertes pour cette occasion et nul doute que les membres de cette association se feront un devoir d'assister à cette marche. Les membres devront se reporter au local du club pour 1 la distribution de numéros à ceux et celles qui participeront à une des deux marches. La direction s'attend d'avoir plusieurs inscriptions. La première marche sera celle des dames à deux heures, tandis que la marche des hommes suivra immédiatement celle des dames. Le soir, au local du club, aura lieu la distribution des prix et l'ancien Gagné défendit cette saison les trophées qu'il obtint remporté l'hiver dernier.

Le Mont-Saint-Louis à La Tuque

Le club de hockey junior "B" du Mont-Saint-Louis, quittera Montréal samedi matin, dans une tournée spéciale du Canadien National atterrée au train régulier, à destination de La Tuque où il rencontrera l'équipe de l'École supérieure.

Le club de hockey junior "B" du Mont-Saint-Louis, quittera Montréal samedi matin, dans une tournée spéciale du Canadien National atterrée au train régulier, à destination de La Tuque où il rencontrera l'équipe de l'École supérieure.

VICTORIAVILLE ET ST-HYACINTHE ANNULENT DANS LA PROVINCIALE

Ces deux équipes du circuit Comte ont bataillé pendant soixante minutes sans pouvoir décider de la victoire et la joute a pris fin avec le compte de 3 à 3

Victoriaville, 13. — Les Gaudis de Saint-Hyacinthe ont réussi à tenir tête aux Tigres de Victoriaville, hier soir, dans une joute de la Ligue Provinciale de Hockey car à l'expiration de la troisième période réglementaire les deux équipes quittaient la glace avec un résultat de 3 à 3.

A la suite de ce résultat aucun changement n'a été apporté au classement dans le circuit Comte et les Tigres du président Herbert continuent à mener dans la course au championnat avec une marge fort confortable sur le Sherbrooke pendant que les Gaudis sont en troisième position, 17 points en avant des Rapides de Lachine, qui occupent le dernier rang.

Johnny Chénier, Gerry Gravel et Préfontaine ont enregistré les buts des Mascoutains, tandis que Valenti fut le meilleur du Victoriaville avec deux buts. Le gris réussit l'autre but des Tigres. Gerry Gravel a écopé d'une punition de 10 minutes pour mauvaise conduite au cours de la partie.

ROBINSON JOUERA DE NOUVEAU POUR LES DODGERS DE BROOKLYN

Le premier joueur nègre à faire partie du baseball organisé a signé son contrat hier aux bureaux de Branch Rickey et le noir recevra une forte augmentation de salaire — Autres joueurs qui acceptent les conditions pour la prochaine saison

New-York, 13. — Le président Branch Rickey a annoncé, hier soir, qu'il en était venu à une entente avec Jackie Robinson, le premier joueur nègre à évoluer dans les ligues majeures de baseball et que le premier-but des Dodgers de Brooklyn n'a nullement hésité à signer son contrat lorsque le grand boss des "Bums" de Flatbush lui a fait connaître les conditions de ce précieux document. En effet, le contrat indiquait que Jackie recevrait une forte augmentation de salaire sur l'an dernier car au cours de sa première année dans la ligue Nationale, après s'être mis en évidence avec les Royaumes de Montréal, de la ligue Internationale, Robinson recut un salaire de 85,000 mais au cours des prochaines séries ce même joueur touchera la jolie somme de 115,000 et Jackie s'est déclaré très satisfait du traitement qu'il recevra et il espère pouvoir aider le Brooklyn à remporter de nouveau le championnat du circuit Ford Field afin de pouvoir participer aux séries mondiales de 1948.

Branch Rickey a également annoncé que le brillant lanceur de relève Hugh Casey, étoile des Dodgers dans la série mondiale l'an dernier, avait également signé son contrat pour la prochaine saison. Tout comme Robinson, le salaire de Casey n'a pas été révélé, mais de source bien renseignée on prétend que le lanceur souterrain quelque \$15,000 pour la prochaine saison.

Le président des Dodgers a aussi déclaré que Tom Brown, Cal Abrams et Houq Behrman avaient également approuvé leur signature au contrat pour la prochaine saison.

Ed Heusser, qui a remporté 19 victoires contre 3 défaites avec les Royaumes l'an dernier, a été ajouté à l'alignement des Dodgers, a aussi révélé Rickey. En ce qui concerne les contrats, Rickey a déclaré qu'il ne considérait pas Stanley comme un récalcitrant au début de la différence qui existe actuellement au sujet de son salaire, mais a toutefois admis qu'il se pourrait qu'il y ait "un ou deux récalcitrants" lors de l'ouverture du camp d'entraînement. On croit que ces récalcitrants étaient Pete Reiser et Joe Hatten.

GERRY PLAMONDON ACCEPTE DE JOUER POUR LE CLUB CANADIEN

L'ailier des Royaumes de Montréal fera le voyage à Toronto et à Chicago et s'alignera pour le Bleu Blanc Rouge en fin de semaine — Autres joueurs qui suivront son exemple — Lach reprendra son poste au centre samedi soir

La direction du Canadien, de la Ligue Nationale de Hockey, a annoncé officiellement hier soir que Gerry Plamondon, des Royaumes de Québec, participera aux trois prochaines joutes du Bleu Blanc Rouge et que le fameux ailier gauche débutera demain soir dans la Ville-Reine alors que les Habitants de Frank Selke s'attaqueront aux Leafs de Happy Day.

Plamondon est revenu de Shawinigan Falls où le club de Frank Carlin venait de subir un échec au mains des Cataractes et le fameux ailier des Royaumes s'embarquera ce soir avec le Tricolore pour se rendre à Toronto et Chicago où le Bleu Blanc Rouge jouera samedi et dimanche puis Gerry sera vu à l'oeuvre par les amateurs de la Métropole jeudi soir prochain alors que le Tricolore recevra la visite du club Toronto.

Le gérant Selke a déclaré que Plamondon a accepté les offres du club en vertu du prêt-location et si cet avant réussi à faire bonne figure il obtiendra un contrat pour jouer régulièrement avec le club local tout comme la chose s'est produite dans le cas de Normand Dussault, l'ancienne étoile des Tigres de Victoriaville. C'est aussi l'intention des directeurs du Canadien d'offrir le même avantage à d'autres joueurs en vue de la Métropole car il ne s'agit pas seulement de renforcer notre équipe pour le reste de la présente saison mais bien de bâtir un puissant club pour l'an prochain. Les noms des autres joueurs qui doivent être mis à l'essai n'ont pas été mentionnés mais on est porté à croire qu'il s'agit d'un autre joueur du Royal et d'un porte-courrier des Cataractes de Shawinigan Falls.

Le Québec a triomphé des Trois-Rivières

LES CITADELLES ONT EU RAISON DES ROUGES DE LA CITE DE LAVIOLETTE DANS UNE JOUTE DE LA LIGUE JUNIOR DISPUTEE AU COLISEUM — RESULTAT FINAL: 7 A 1

Le hockey junior devient de plus en plus populaire en notre province et, hier soir, au Colisée de Québec, environ huit mille personnes ont assisté à la rencontre entre les Citadelles de Québec et les Rouges des Trois-Rivières dans une joute régulière de la ligue junior du président Alphonse Therrien alors que les joueurs représentants la vieille capitale ont triomphé de leurs rivaux par le compte de 7 à 1.

Les Citadelles étaient sur le point de l'emporter par blanchissage, quand Réal Morneau lança dans la cage de Plante à la 12e minute de jeu dans la période finale, Jean-Marc Pichette, Fernand Marquie, Marius Groleau, Tony Fagiskos et Emmanuel Fréchette furent les autres compteurs des Québécois.

T-RIVIERES — Buts, Osoko; défenses, Héon, Baribeau; centre, Hayes; ailes, Bourassa, Oudet, Subis, Léger, Reid, Morneau, Ellison, Desarnais, Bowness, Desrosiers.

Carabins et McGill à l'Auditorium

CES DEUX CLUBS DE LA LIGUE INTERUNIVERSITAIRE EN VIENDRONT AUX PRISES DEMAIN A L'ARENA DE VERDUN — LE CHAMPIONNAT DE LA METROPOLE EN JEU DANS CETTE PARTIE

Les Redmen de McGill et les Carabins de l'Université de Montréal en viendront aux prises, samedi, à l'Auditorium de Verdun, pour décider du championnat universitaire de la cité. Dans une joute régulière de la ligue Inter-Universitaire, entre les clubs des deux institutions locales, l'on verra les hommes de Dave Campbell et ceux d'Arthur Therrien se rencontrer pour le titre montréalais.

Depuis le début de la cécule, les Carabins et les Redmen se sont rencontrés à deux reprises et chaque équipe a remporté une victoire; les deux joutes se sont terminées au compte de 4-3, la première fois pour les Carabins, la seconde pour les Reds, tant les deux clubs sont de force égale. Avant la clôture de la saison universitaire, les deux clubs se rencontreront à nouveau, la première partie se jouant demain soir à l'Auditorium de Verdun et la seconde, au Forum le 22 courant.

Pour l'importante joute de demain soir contre les Reds, le Bleu et Or alignera une équipe complète, à l'exception d'Yvon Dion, blessé à l'épaule. Dans les buts, Denis Labaie résistera aux efforts dangereux des McGill, tandis que Léonard Denault, Guy Gréneau, Jean Ménard et Paul Bouchard joueront à la défense.

Madison a pris la 1ère chute sur Cagney après 11 minutes mais Cagney revint immédiatement en action pour river les épaules de Madison après 11 minutes et égaliser les chances. Finalement dans l'engagement final Jean Pusie terrassa Arthur Le grand après huit minutes.

Assemblée ce soir de l'U.C.R.M.

Il y aura une importante assemblée, ce soir, de l'Union des clubs de racketteurs de Montréal. Plusieurs questions très importantes seront discutées entre autres la sortie pour les clubs de l'Union qui aura lieu à l'occasion du carnaval d'hiver qu'organise cette année l'Université McGill. Plusieurs autres questions seront également discutées.

Les délégués sont priés de se rendre à bonne heure. L'assemblée de ce soir aura lieu au local du club "La Fenille d'Érable", 1453, boulevard St-Laurent. Point d'information: M. William Martineau, à WE, 4677.

Le hockey junior devient de plus en plus populaire en notre province et, hier soir, au Colisée de Québec, environ huit mille personnes ont assisté à la rencontre entre les Citadelles de Québec et les Rouges des Trois-Rivières dans une joute régulière de la ligue junior du président Alphonse Therrien alors que les joueurs représentants la vieille capitale ont triomphé de leurs rivaux par le compte de 7 à 1.

Le hockey junior devient de plus en plus populaire en notre province et, hier soir, au Colisée de Québec, environ huit mille personnes ont assisté à la rencontre entre les Citadelles de Québec et les Rouges des Trois-Rivières dans une joute régulière de la ligue junior du président Alphonse Therrien alors que les joueurs représentants la vieille capitale ont triomphé de leurs rivaux par le compte de 7 à 1.

SEANCE DE BOXE A LA PALESTRE AVEC 10 COMBATS A L'AFFICHE

L'instructeur Al Décarie préparera cette soirée et les meilleurs pugilistes de marque seront au programme — Eugène Mainville contre Roy Keenan

Mercredi soir, le 25 février, aura lieu un excellent programme de boxe qui se déroulera à la Palestre Nationale. L'instructeur A. Décarie présentera aux adeptes du "Manly Art" cinq combats de cinq rondes, et cinq autres de trois rondes, parmi lesquels figureront plusieurs champions de différentes catégories. Dans les combats de cinq rondes, classe 126 livres, Armand Savoie du Griffintown Boy's Club, champion de la cité et du Golden Gloves aura comme adversaire l'aspirant pour les Jeux Olympiques, Frank McKewen, du 79th Batterie. L'excellent pugiliste du National, Eugène Mainville, champion de la Cité, fera face au dur frappeur Roy Keenan du Square A.C. Dans le cours de la semaine, Décarie complètera trois autres combats de cinq rondes qui mettront en présence d'excellents boxeurs.

MM. Emilien Vincent et Albert Briau respectivement président et vice-président du comité de boxe du National, ainsi que les membres feront un retentissant succès de cette soirée. Denis White, président de l'A.A.W. du Canada et ses officiers, dirigeront les combats.

National Blanc est vainqueur

Le National blanc a gagné une 2e partie consécutive contre le National bleu dans la série finale pour le trophée Regent Knitting octroyé aux champions de Polo Aquatique du National. Les 2 équipes ont terminé la partie sur un pied d'égalité. Il a fallu une période supplémentaire pour que les blancs gagnent cette joute par le compte de 7 à 5. Houle compta 3 points pour les vainqueurs tandis que Dourcet, Payne, Thifault et Monet comptèrent chacun 1 point. Pour le National bleu, Morin se signala en comptant 3 points, tandis que Dreux et Lamoureux comptèrent chacun un point pour les perdants. R. De Varennes a agi comme chronométreur et L. Choquette comme arbitre, à la satisfaction des deux équipes.

Joutés d'hier: Ligue Américaine Indianapolis 4, Springfield 2. New-Haven 7, Hersey 2. Ligue Québec senior Shawinigan 4, Royal 3. Ligue Provinciale St-Hyacinthe 3, Victoriaville 3. Parties de ce soir: Ligue Américaine Pittsburgh à Washington. Ligue Junior National à Lachine. Ligue Intercollegiale Toronto à Queen's. (semi-finale) Armée à Hydro-Québec (2e partie, série 2 de 3). Northern Electric à C. N. R. (2e partie, série 2 de 3).

Cartes professionnelles ASSURANCE Horace Labrecque et Fils Ltée COURTIERS D'ASSURANCES 441, St-François-Xavier, Montréal

W.F. MERCIER AVOCAT 4, rue Notre-Dame est, chambre 903

VANIER & VANIER AVOCATS 57 ouest, rue Saint-Jacques

BREVETS D'INVENTION Manuel de l'inventeur 10\$

MARION & MARION 161 ouest, rue St-Catherine

CARON & CARON Comptables agréés

Chartré, Samson, Beauvais, Gauthier & Cie Comptables agréés

J.-A. MESSIER, O.P. OPTOMETRISTE Spécialité: Examen de la vue

Léo-Paul Trotter, o.d. OPTOMETRISTE et OPTICIEN

Compagnie d'Assurance sur la Vie Saubergarde MONTREAL NARCISSE DUCHARME, Président

Les relations industrielles

M. Whitehead, directeur-gérant de la Wabasso Cotton, explique devant le Club Richelieu ses Trois-Rivières sa nouvelle formule

Les Trois-Rivières, 13 (D.N.C.) M. William J. Whitehead, directeur-gérant de la Wabasso Cotton Co. Ltd. hôte d'honneur hier midi d'un déjeuner hebdomadaire du club Richelieu, a expliqué la nouvelle formule de relations industrielles que cette compagnie a mise en vigueur dans ses trois usines des Trois-Rivières, de Shawinigan et de Grand-Mère, une formule coopérative qui permet aux employés de partager les recettes de la compagnie et qui a été acceptée officiellement dans un contrat collectif conclu entre la Wabasso et les syndicats ouvriers catholiques.

Il a déclaré que le plan avait pour objectif de corriger les erreurs du socialisme, du capitalisme et de l'unionisme dans un monde torturé par les crises. Le socialisme, dit-il, prône une égalité sociale qui n'existe pas; le capitalisme et l'unionisme, tels que pratiqués aujourd'hui, sont trop souvent basés sur le matérialisme et la domination. Il faut apporter à ces systèmes les correctifs de la justice et de la charité et inspirer pour cela des enseignements de l'Evangile.

M. Whitehead ajoute: "Le système coopératif, inauguré à la Wabasso, veut que le propriétaire de l'usine y mette ses capitaux, son expérience et son habileté commerciale et que les ouvriers fournissent leur travail, leur habileté et partagent en retour les revenus de l'usine."

"Ce système a changé du tout au tout le principe et les conditions des relations ouvrières. Les causes du malaise ont disparu. La nécessité de se servir de la force ou des manœuvres pour conclure un contrat de travail a disparu même. Si la compagnie améliore la machinerie et ses moyens de vente, l'ouvrier bénéficie aussi bien que le patron; de même, si l'ouvrier améliore son travail, les bénéfices vont aux deux partenaires, le patron et le travail, puisque la proportion d'accroissement du revenu leur revient également."

"Au lieu d'être déterminée arbitrairement par la direction, la valeur de chaque personne et de chaque opération est maintenant établie par le client ou consommateur qui détermine la valeur réelle des services rendus à la société par l'entreprise et sa main-d'oeuvre."

M. Whitehead a été invité par le Club Richelieu à faire suite à une causerie, que donnait, il y a une quinzaine de jours, M. l'abbé Gérard Dion, directeur du service des relations industrielles de l'Université Laval. Celui-ci avait alors déclaré que le plan de la Wabasso constituait "l'événement le plus marquant de 1947 dans le domaine des relations industrielles". Le discours de l'abbé Dion ne donnant pas assez de détails sur le fonctionnement du plan, son but était autre, d'ailleurs, le Club Richelieu a voulu connaître davantage et M. Whitehead s'y est prêté de bonne grâce.

Le plus beau carême de votre vie

Oui, que ce carême de 1948 soit le plus beau, le plus riche, le plus fécond de votre vie. Le Très-Saint-Père ne cesse de redire au monde la parole de l'heure. Attachons-nous une suffisante attention aux paroles du Christ visible de la terre, au Souverain Pontife, au Successeur de Pierre? Mais nous devrions être enflammés par la moindre parole qui émane de ces lèvres bénies! Nous devrions nous empresser de nous rendre à ses conseils. Il est le chef, notre chef, le Successeur de Pierre à qui, dit-on: "Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise". Comment pouvons-nous demeurer indifférents aux appels pressants du Saint-Père? L'heure exige l'héroïsme de tous les catholiques. Debout! Soyons-là où nous veut notre devoir d'être. Soyons-là, en catholiques sans peur et sans reproche. Le respect humain? Mais quelle folie, quelle lâcheté quand nous sommes marqués du sceau indélébile du baptême qui nous a faits enfants de Dieu, de ce baptême qui a ouvert toutes les portes de notre âme à l'auguste Trinité? Nous sommes des porteurs de Dieu en nous! Dieu en nous: y pensons-nous? Partout, dans la rue, au cinéma, dans les salles d'attente, dans nos foyers, nos conversations, nos réunions, Dieu en nous! Mais c'est l'unique richesse! Et souvent, nous n'y pensons pas! Si nous étions convaincus ardemment, effectivement, de cette présence de la Trinité en nous, pourrions-nous offenser ce Dieu de bonté et de miséricorde? Pourrions-nous préférer l'impureté à ce Dieu de bonté et de miséricorde? Pourrions-nous préférer l'impureté à ce Dieu de pureté? Notre orgueil à la gloire du Tout-Puissant? Ne remettons pas à demain: aujourd'hui même, décidons de passer le plus beau carême de notre vie. Cette année, nous prouverons enfin à Dieu et à Marie notre amour. D'abord, le chapelet en famille! Combien de familles même qui disent le rosaire complet, les trois chapelets! Le rosaire est appelé le bréviaire des laïques. Et puis, notre grand travail, cette année, en ce carême, consistera à déraciner de notre âme tous ces manquement à la charité qui ternissent tant une âme. Alors, soyons des âmes de toute charité! C'est ce dont le monde a le plus besoin! Demandons à la Vierge toute belle et toute charitable de nous monter sur son Coeur Immaculé! Demandons-lui de nous donner sa charité suave. Un carême passé à écouter Marie! A suivre ses enseignements pour arriver à une plus parfaite ressemblance avec Jésus, le Roi d'amour. Reine du monde, ô Marie, conduisez-nous au Roi d'amour, au Roi uni-

M. Omer Côté à la Société du Bon Parler Français

Texte de la causerie prononcée, lors de la 943e émission du B.P.F., à GKAC, dimanche le 7 février 1948, par M. Omer Côté, secrétaire de la province et chevalier du B.P.F. Présentation: M. Raymond Denis, chevalier du B.P.F. Remerciements: M. l'abbé Adélard Desrosiers, président honoraire du B.P.F.

Je veux d'abord, au début de ce bref entretien, présenter mes hommages à votre dévoué président, M. Jules Massé, et le remercier de tout coeur de m'avoir fait l'honneur et le plaisir, pour la deuxième année consécutive, de m'inviter à parler à la tribune de la Société du Bon Parler Français. C'est une attention qui me touche profondément.

Il y a quelques semaines à peine, je revenais dans ma chère province de Québec après avoir traversé l'Europe et après avoir séjourné quelque temps au beau pays de nos ancêtres. J'ai rapporté de ce voyage des impressions multiples et diverses et des souvenirs que je ne puis malheureusement, pour le temps de ce drapeau qui flotte fièrement que je veux vous dire, par exemple, ce que je tiens à vous dire, c'est que je suis revenu d'Europe, plus Canadien français que jamais, plus fier que jamais de ma race et de ma foi, plus heureux que jamais de vivre sur une terre où les idéologies révolutionnaires, parce qu'elles n'ont aucune chance de germer et d'évoluer, ne menacent pas quotidiennement la paix de la société. Je suis revenu de là-bas, plus décidé que jamais d'affirmer hautement la noblesse de mes origines catholiques et françaises, et plus résolu aussi que jamais à servir, avec les moyens que la divine Providence a mis à ma disposition, ceux qui sont mes frères par la culture, par l'idéal et par le sang.

Il est bien vrai, comme le disait ici même, il y a quinze jours un éminent professeur d'histoire d'Europe, M. Oscar Halecki, que "dans presque tous les pays, la connaissance du français est, pour ainsi dire, un critère de culture générale". J'ai pu vérifier, au cours de mon voyage, l'exactitude de cette affirmation qui nous fait honneur, autant qu'au grand Polonais qui l'a prononcée.

Partout où je suis passé, en Angleterre, en Belgique, en Norvège, en Hollande et en Italie, les autorités civiles et religieuses que j'ai eu le privilège de rencontrer se sont fait un point d'orgueil, lorsqu'elles ont su ma nationalité, de m'adresser la parole dans ma langue maternelle. Il n'était pas mince le mérite des Hollandais et des Norvégiens de parler une langue qui n'a absolument aucun point de contact avec la leur! Mais le français est un critère de culture générale! Croyez-le, mesdames et messieurs, le français demeurera toujours, en dépit même de l'altitude de certaines nations que je ne veux pas nommer, la langue de la diplomatie, le signe de la distinction, je dirais même la marque de la politesse des âmes et des coeurs! Voilà pour quoi c'est un rigoureux devoir pour nous d'employer un français impeccable, de respecter scrupuleusement notre langue, et de l'utiliser avec orgueil partout et toujours!

Vous vous attendez bien, maintenant, que je vous dise un mot de la France! Oui! Je vous parlerai d'elle! Je vous en parlerai avec amour parce qu'un Canadien français qui est fier de ses origines ne peut se pencher sur la France et rester insensible à tant de beautés, à tant de grandeur, à tant de dignité. Oh! Je sais! Il est une France dont je ne vous parlerai pas, précisément parce qu'elle n'est pas la vraie France! La France des droits équivoques et des bouges moraux n'est pas plus la France réelle que certains coins de nos grandes villes n'expriment la vraie mentalité de notre peuple. Je tiens à insister là-dessus parce que ceux qui veulent nous séparer de la France font une propagande fautive à ce sujet. D'ailleurs là-bas comme ici, seuls les étrangers fréquentent ces endroits.

Non! Mesdames et messieurs, ne voyez pas là le vrai visage de la France! La France de Bossuet, de Lacordaire, de Jeanne d'Arc et de Péguy, c'est elle la vraie France et elle existe toujours! La France du plaisir, elle n'est pas vraie, elle ne représente rien! Mais ce qui est vrai, par exemple, c'est la force morale du peuple de France que j'ai vu à l'oeuvre! Ce qui est vrai, c'est le renouveau spirituel de la France que tous les observateurs impartiaux remarquent et qui bouge dans tous les milieux!

Les églises ne sont pas vides, en France! Elles regorgent de fidèles, à toutes les messes du dimanche. Les églises de la Madeleine, Montmartre, Saint-Germain, Notre-Dame, l'In-Honoré sont envahies par les vrais Français qui vont puiser dans le lieu saint force et courage. Car la force et le courage du peuple de France, ce n'est pas une légende!

Voyageant incognito, je me suis incorporé, en quelque sorte, au peuple de France. Je me suis mêlé à la foule qui déambule dans le Bois de Vincennes, qui remonte les Champs Elysées, qui arpente la Place de l'Etoile; j'ai pénétré dans la boutique de l'artisan parisien et du commerçant du Passage Choiseul, j'ai causé avec la marchande de fleurs de la Place de l'Opéra, j'ai discuté avec le vieux bouquiniste des Quais de la Seine et partout, j'ai senti, je devrais même dire palpé cette volonté de vivre d'un peuple qui fut et qui demeure grand, en dépit de l'adversité, en dépit des conditions économiques déplorables au milieu des-

quelles il se débat quotidiennement. Un peuple que l'adversité grandit mérite l'admiration du monde!

J'ai aussi rencontré des personnalités officielles, j'ai rencontré la société de Paris et de ses rencontres, je garde une impression particulière: le français que nous parlons est bien le français authentique. Nous avons évidemment un accent particulier, comme chaque département de la France possède le sien. Et le nôtre garde toute la saveur de la vieille Normandie. Notre langue s'est conservée pure, riche, nuancée. N'allons pas la ternir avec des anglicismes qui ne peuvent que l'amoindrir. Enrichissons-la nous-mêmes de tous ces mots du terroir qui sont vrais parce qu'ils nous viennent du peuple, un peuple sain, mais gardons-nous de ces étrangers indésirables qui veulent envahir la cité, les américanisms.

"Et près du vieux drapeau, symbole d'espérance", près de ce drapeau qui reflète en ses aspirations de notre peuple, près de ce drapeau qui flotte fièrement sur le Parlement de Québec, près de ce drapeau qui flotte fièrement dans nos coeurs, gardons jalousement ces trésors imprévisibles que nous ont légués les aïeux: nos coutumes, notre langue, notre foi!

Au Petit Salon

Le R. P. Bernardin Verville, docteur en sciences sociales et professeur à l'Université de Montréal, prononcera une causerie intitulée "Leçon de Eve Lavallière", le mercredi 18 février prochain au salon "E" de l'hôtel Windsor. Le conférencier sera



Le Pacifique Canadien vient de mettre en service, sur plusieurs de ses lignes de l'Est, 35 nouvelles voitures ultra-modernes comportant les dernières améliorations en fait de confort et de chic. Les fenêtres sont plus larges, les dossiers des fauteuils sont mobiles, de même que les barres d'appui pour les pieds et l'éclairage des sièges est individuel. Tout dans cette voiture respire le bien-être et le confort. Il va sans dire que la climatisation est parfaite. (Photo Pac. Canadien).

présenté par M. l'abbé Alide Lessard, directeur de la Société du Bon Parler Français, et remercié par M. Jean-Marie Massé, organisateur de la Société du Bon Parler Français. Les artistes invitées seront Miles Marie-Thérèse Renaud et Jeannette Pilon.

Officiers élus

Les Trois-Rivières, 13 (D.N.C.) — Le syndicat national catholique des fonctionnaires de l'hôtel de ville a élu ses officiers pour l'année 1948. Ce sont MM. J.-H. Leclerc, président; Maurice Aubry, vice-président; J.-A. Labon-

lé, secrétaire; Gérard Leclerc, trésorier; Uald Leclerc, assistant-secrétaire; Jean-Baptiste Poliquin, assistant-trésorier; Roméo Girard, vérificateur; Roméo Gervais, vérificateur; Lionel Bellefeuille, Roland Bourdon et Philippe Rivard, directeurs.

Brève séance du Conseil législatif

Vote en première et deuxième lectures de plusieurs bills privés

Québec, 13 (De notre courriériste parlementaire) — Le Conseil législatif, hier après-midi, a tenu une courte séance pour voter en première et deuxième lectures plusieurs bills privés.

Il n'y avait aucun bill du gouvernement à étudier. Ils avaient tous été votés à la dernière séance de la semaine dernière.

Les conseillers, à quatre heures, après la séance de la Chambre, se sont rendus au comité des bills privés.

Ils ont adopté tout d'abord, contrairement à ce qui s'était produit à la Chambre basse, sans la moindre discussion, le bill concernant l'adoption de Joseph-Jean-Pierre Hamel et Marie-Florence-Pierrette Hamel.

Il s'agit de deux jumeaux de 6 ans, qui ont été adoptés par M. et Mme Lucien Larocque, de Drummondville. Ils porteront maintenant le nom de "Larocque".

Une longue discussion s'engagea ensuite sur le bill constituant en corporation les Chevaliers de Maisonneuve. Il s'agit des Chevaliers de Colomb de Maisonneuve. Le bill fut finalement adopté dans la forme et teneur, approuvée par l'Assemblée législative. Les Chevaliers de Maisonneuve avaient comme procureur, M. Philippe Ferland, de Montréal.

Le comité adopta également le bill refondant la charte de "Les

Soeurs de l'Espérance" et le bill concernant la succession de M. Joseph Masson, laquelle est vieillie de plus de 100 ans et qui a, aujourd'hui, une valeur de plus de \$5 millions.

Votre propre unité monétaire internationale!



Valables partout — la méthode facile, sûre, commode, d'apporter de l'argent en voyage. Enis en dollars américains ou en sterling, 25,000 agents de change par tout l'univers.

Vous pouvez les obtenir par l'entremise de votre banquier. Les plus sages chèques de voyageurs au monde — Enis depuis 1870.

CHEVROLET et SEUL Chevrolet EST PREMIER!

PREMIER en PRODUCTION, en VENTES et en INSCRIPTIONS d'autos de tourisme

PREMIER en production en 1947 — d'après les chiffres publiés sur la production.

PREMIER en ventes en 1947 — d'après des statistiques de vente concluantes.

PREMIER à produire plus d'un million d'autos et de camions en une année d'après-guerre, 1947, au Canada et aux États-Unis — d'après les chiffres publiés sur la production.

PREMIER dans le total de production et de vente durant la période totale de 17 ans, de janvier 1931 à janvier 1948 — d'après les chiffres publiés.

UN PRODUIT DE LA  GENERAL MOTORS

DUVAL MOTORS LIMITED
3930 EST, RUE STE-CATHERINE

CHEVROLET MOTOR SALES CO.
OF MONTREAL LIMITED
2095 OUEST, RUE STE-CATHERINE

DES CHATELETS AUTOS LIMITEE
4590, RUE ST-DENIS

DUVAL MOTORS LIMITED
529, RUE JARRY

LEDUC AUTOMOBILES LIMITED
8421, AVENUE DU PARC (près rue Sherbrooke)

GUY DUROCHER
4901, AVENUE BANNANTYNE, VERDUN, QUE.

NOUS, vos marchands Chevrolet locaux — et tous les autres marchands Chevrolet du Canada — sommes fiers et heureux de faire le rapport suivant aux acheteurs actuels et en perspective de produits Chevrolet:

Encore une fois, en 1947, Chevrolet a construit et vendu plus d'autos que tout autre fabricant de l'industrie, tout comme Chevrolet a construit et vendu plus d'autos que tout autre fabricant durant la période totale de dix-sept ans, à compter de janvier 1931 à janvier 1948 — la période moderne de l'histoire de l'automobile!

Naturellement, comme la General Motors, nous sommes fiers de cette préférence marquée qu'on accorde aux Chevrolet; et nous sommes résolus de faire tout ce que nous pouvons pour continuer de mériter cette préférence.

Nous remercions tous nos amis de cette localité de la bonne volonté qu'ils ont manifestée à notre organisme. Nous faisons tout en notre pouvoir pour exécuter aussi promptement que possible les commandes de nouvelles Chevrolet — et nous apprécions vivement la patience et l'indulgence de tous nos clients qui attendent la livraison d'une nouvelle Chevrolet.

Il va sans dire que vous agissez sagement en achetant le produit des plus grands fabricants d'autos du monde, car c'est le moyen d'obtenir le maximum de valeur pour votre argent. Veuillez nous permettre de vous aider à maintenir votre présente voiture en bon état de fonctionnement jusqu'à ce que nous puissions exécuter votre commande. Venez confier votre auto à nos spécialistes d'entretien.

A QUEBEC

La loi des différends ouvriers de Québec a été amendée hier

La nouvelle la plus importante de la journée — On a fait du bon travail à l'Assemblée législative — Adoption de huit projets de loi — La construction et la réparation des ponts dans la province — Les pêcheries

Québec, 13. (Par Pierre Laporte). — La loi des différends ouvriers de Québec a été amendée hier. La nouvelle rédaction prévoit des délais pour les diverses phases de l'arbitrage dans les différends entre employeurs et employés.

C'est sans doute la nouvelle la plus importante de la journée d'hier, au cours de laquelle on a abattu de la bonne besogne à l'Assemblée législative. Les députés (Rendons à César ce qui est à César) ont travaillé avec un sérieux remarquable et ils ont étudié et adopté pas moins de huit projets de loi, y compris cette législation prévoyant un montant de 85,000,000 pour la construction et la réparation de ponts dans la province.

Les députés, après six heures de travail méritoire, paraissent fatigués hier soir et ils se sont payés une bonne récréation pendant le débat sur un bill pour protéger la chasse et les pêcheries. M. Hornidas Langlais, l'excellent député des Îles de la Madeleine, a parlé de la pêche aux homards et les membres de l'opposition ont pris plaisir à lui poser toutes sortes de questions plus ou moins à propos.

"Le homard, est-ce que ça se pêche à la ligne?" a demandé entre autre chose M. Léon Casgrain.

M. Langlois s'est plaint que le homard disparaissait rapidement sur la Côte nord et on n'a pas manqué de lui répondre que ce n'est pas surprenant avec l'Union nationale au pouvoir.

M. Valmore Bienvenue, député de Bellechasse, a parlé du bill et il a soudain déclaré: "Je pense justement que c'est aujourd'hui l'anniversaire de naissance de mon collègue, le député de Montmorency (M. Jacques Dumoulin) et je voudrais lui offrir mes meilleurs vœux."

M. Duplessis — Je trouve singulier que mon honorable ami pense à l'anniversaire de son collègue en discutant de poissons et de gibier."

Tout le monde était d'excellent humeur et l'on riait de bon cœur des blagues qui se faisaient de part et d'autre. Mais revenons au travail sérieux qui a occupé la majeure partie des deux séances d'hier.

Les différends ouvriers

M. Antonio Barrette a exposé le projet de loi, le bill 31, modifiant la loi des différends ouvriers, pour y inclure des délais aux divers stades de l'arbitrage.

Les unions ouvrières elles-mêmes, a dit le ministre du Travail, ont demandé ces amendements. (Rappelons que "Le Devoir" a été parmi les premiers à les réclamer.) Ils fixent les délais pour la nomination des arbitres et pour la durée de l'enquête, dit M. Barrette. Ils ont été soumis au conseil supérieur du Travail et aux unions ouvrières, qui les ont acceptés.

Cela prouve, dit-il, que lorsque les réclamations sont faites dans l'ordre et dans le calme, elles donnent de bons résultats.

M. André Laurendeau a dit que c'est un excellent projet de loi. Il a pu suivre les progrès de quelques grèves l'automne dernier et il a constaté que l'une des principales causes de conflits ouvriers c'était la lenteur de l'arbitrage. Des contrats d'une durée d'un an étaient déjà en vigueur depuis six mois et les sentences arbitrales s'y rapportant n'avaient pas encore été rendues. Dans certains milieux on en arrivait à la conclusion, malheureuse, qu'il ne valait pas la peine d'entrer dans la filière interminable des négociations.

La réforme proposée par le bill 31 était nécessaire. J'espère que le ministre donnera pareillement suite à certaines autres demandes des ouvriers.

M. David Côté, de Rouyn-Noranda, a lui aussi félicité le ministre.

M. Fernand Choquette a regretté qu'aucune sanction ne

soit prévue pour le cas où les délais ne seraient pas respectés. "La loi est incomplète", dit-il. M. Duplessis a répondu que si les arbitres ne peuvent ou ne veulent régler le problème dans le délai de trois mois, le droit de grève deviendra alors légal, dans le délai de quatorze jours. La loi a été ensuite votée à l'unanimité.

Les pêcheries

M. Camille Pouliot, ministre de la Chasse et des pêcheries maritimes, a proposé un bill pour autoriser le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour déterminer et exécuter un programme rationnel de conservation et de développement des ressources de la province en matière de chasse et de pêche."

Il a demandé une somme de soixante mille dollars pour faire une enquête et des recherches.

M. Valmore Bienvenue a dit que cette loi était inutile, "car le ministre a tous les pouvoirs pour faire faire le travail sans loi spéciale."

Les quelques incidents reproduits plus haut ont ensuite eu lieu et, à l'ajournement de 11 heures, on en était encore à l'étude en comité plénier.

Elle reprendra ce matin à 11 heures.

On avait précédemment, au début de la soirée, adopté une loi permettant aux commissions scolaires catholique et protestante de Montréal de contracter des emprunts temporaires, et une autre amendant la loi des valeurs mobilières pour diminuer à un an le délai de prescription de l'action en rescision d'une transaction qui a eu pour objet des valeurs mobilières.

Cette deuxième loi a été adoptée sur division.

Séance de l'après-midi

Le débat reprend sur ce projet de loi mettant 85 millions à la disposition du gouvernement pour la construction et la réparation de ponts dans la province.

M. Casgrain demande immédiatement au ministre des travaux publics, s'il y a eu des ententes de fait avec Ottawa, au sujet de l'élargissement du pont de Québec.

M. Lorrain répond que les démarches ont été entreprises depuis longtemps. Le C.N.R., dit-il, a consenti à mettre sa voie non utilisée à la disposition de la province ce qui aura pour effet de doubler la largeur actuelle du pont.

Travaux d'envergure

Le ministre a expliqué que les travaux seront d'envergure, car ils comprendront la construction d'un nouveau pont sur la rivière de Chaudière et l'aménagement d'approches à l'entrée et à la sortie du pont de Québec. C'est un projet de 82,500,000.

Il ne reste plus qu'à faire approuver le projet par la Commission des Chemins de Fer, et de nous entendre au sujet de l'entretien du pont. Actuellement, la province paie 80,000 par année. Le gouvernement fédéral voudrait que nous prenions tous les frais d'entretien à notre charge. Nous voulons, nous, payer proportionnellement à la largeur que nous utiliserons.

Où est le plan d'ensemble

M. Laurendeau: "Ce projet représente 82,500,000. Il reste une somme de 22,500,000 à dépenser. Le gouvernement peut-il nous dire si elle servira à un commencement de plan d'ensemble?"

M. Lorrain: "Nous allons d'abord résoudre le problème des grands ponts: Valleyfield, St-Jean, Québec, et nous ferons les réparations qui s'imposent ailleurs."

M. Laurendeau: "Est-ce que nous pouvons conclure que le plan d'ensemble n'est pas encore au point?"

M. Duplessis: "Nous avons demandé 85 millions, pour les travaux les plus urgents. Quand ils seront terminés nous procéderons aux travaux nécessaires ou utiles."

Le pont de St-Jean

Il y a eu un court débat entre le chef de l'opposition et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Paul Beaulieu, au sujet du pont de St-Jean, puis M. Godbout a réclamé la construction d'un pont à Montréal, pour remplacer le pont Victoria, qui ne répond plus du tout aux besoins de l'heure.

Le projet de loi a été adopté sur division en comité général, puis M. Godbout s'est prononcé contre l'adoption du bill en troisième lecture. Il est inutile, a-t-il dit, le gouvernement n'a pas besoin de cette législation pour construire les ponts qu'il veut, dans la province. C'est un mauvais principe de recourir à des lois spéciales, qui permettent au gouvernement de dépenser l'argent quand, où et comme il le veut. Le gouvernement, dit-il, devrait se charger de la construction et de l'entretien de tous les ponts situés sur des routes entretenues par le ministère de la voirie.

Amendement libéral

M. Godbout a alors proposé, secondé par M. Léon Casgrain, l'amendement suivant:

"Que cette Chambre refuse d'approuver le bill no 10, intitulé: "Loi relative à l'amélioration des ponts publics dans la province", parce que le seul moyen efficace de régler cette question serait pour le gouvernement de prendre à sa charge la construction et l'entretien de tous les ponts publics situés sur des routes entretenues par la voirie."

M. Duplessis a immédiatement soulevé un point d'ordre, affirmant que l'amendement n'était pas dans l'ordre "parce qu'il ne découle pas directement de la loi ou de la résolution".

M. Taché a maintenu le point de vue du premier ministre et l'opposition en a appelé de sa décision. Elle a été maintenue par un vote de 48 à 31.

Deuxième amendement

M. Fernand Choquette, député de Montmagny, a immédiatement proposé un deuxième amendement, demandant que l'on retourne en comité plénier pour amender la loi en obligeant le gouvernement à demander des soumissions publiques avant d'octroyer les contrats de construction ou de répartition de ponts.

M. Duplessis a soulevé un autre point d'ordre. Il a prétendu que le projet de loi, un bill financier, ne pouvait être amendé sans que la résolution soit au préalable soumise et approuvée par le lieutenant-gouverneur.

M. Godbout a répondu qu'il faut ce consentement quand l'amendement change le montant ou la nature des appropriations, mais que tel n'est pas le cas de l'amendement Choquette.

M. Sauvé, ministre de la Jeunesse, a ajouté que l'on ne saurait changer le montant des appropriations ou y mettre des conditions.

M. André Laurendeau, député de Montréal-Laurier, a cité le texte de l'article 793 des règlements de la Chambre pour démontrer que l'amendement était dans l'ordre.

L'orateur a donné raison au premier ministre; il a déclaré l'amendement hors d'ordre. Encore une fois l'opposition en a appelé de la décision et une fois de plus elle a été maintenue par 48 voix contre 30. Le bill a ensuite été voté en troisième lecture, par le même vote.

Autres lois votées

Entre cinq heures et six on a adopté quatre autres projets de loi. Le premier, le bill no 32, prolonge de cinq années la subvention annuelle de 330,000 accordée par le gouvernement à l'école d'agriculture de La Ferme, en Abitibi.

Le bill no 33, que l'on a ensuite voté, permet aux syndicats coopératifs d'hypothéquer leurs immeubles et de donner en gage leurs meubles.

M. Onésime Gagnon, trésorier provincial, a présenté un projet de loi, le bill 19, modifiant la loi des pensions, pour en faire bénéficier les fonctionnaires qui ont fait du service militaire, pour hâter le paiement de la pension aux veuves des fonctionnaires et pour leur accorder certains autres avantages. Il a été voté à l'unanimité.

Enfin, avant l'ajournement de six heures, on a voté le bill no 26, proposé par M. Pouliot, ministre de la Chasse et des Pêcheries, pour établir des titres de propriété en Gaspésie.

Les amis des Frères Maristes

Le 7 février dernier, à la salle Realto, à l'occasion d'une soirée organisée par l'amicale Laval, la Fédération des amicales maristes canadiennes attribuaient les récompenses promises à ceux qui ont pris part à la grande souscription lancée par cette association. Voici les gagnants:

1. M. Enderby, St-Hilaire, P. Q., no 323,261; 2. M. Jean-Paul Bédard, Normandin, P. Q., no 355,138; 3. Mme Thérèse Quenneville, rang St-Elzéar, Laval, no 85,899; 4. Mme P. Roch, 6992 Louis-Hébert, Montréal, no 59,739; 5. Mlle Kathleen Bailey, 57 Main St., Waterloo, P. Q., no 196,169; 6. M. Jules Gagnon, 25 avenue Ste-Anne, Chicoutimi, no 324,851; 7. Mme René Roy, 5268 9e avenue, Rosemont, Montréal, no 274,004; 8. M. Cyrille Simard, Baie St-Paul, 78 St-Jean-Baptiste, no 356,454; 9. Mme Emile Maion, hôtel Centrale, Dolbeau, P. Q., no 356,878; 10. M. Ludger Jamin, St-Joseph du Lac, Deux-Montagnes, no 78,202; 11. M. Jacques Morency, 117 St-Joseph, Baie St-Paul, no 355,848; 12. M. P. Pichette, 4637 Bordeaux, Montréal, no 275,251; 13. M. David Grenier, 29 rue, ouest, Charlesbourg, no 327,025; 14. M. Louis Belleau,



M. Jacques BERTHIAUME, agronome, qui vient d'être nommé secrétaire-trésorier de l'Association des détaillants en chaîne du Québec. M. BERTHIAUME était auparavant secrétaire de la Société Ayrshire de Québec.

Descente dans une présumée maison de jeu

La police municipale a effectué une descente hier après-midi, dans une présumée maison de paris sur courses (bookie) à 5530 chemin de la Côte St-Luc (près de l'avenue Old Orchard), à Notre-Dame de Grâce. Les agents qui ont fait le "raid" étaient commandés par le sergent Stanley Weir. Le lieutenant Armand Courval, chef de la brigade montréalaise de la police des moeurs, avait donné l'ordre de l'effectuer.

Le présumé tenancier, Jack Harris, et un client ont été appréhendés et comparaitront aujourd'hui en Cour du record.

Mesures à prendre contre l'inflation

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA NE CROIT PAS A LA NECESSITE DE MESURES RADICALES

Ottawa, 13 (C. P.). — Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers, a déclaré hier, à Ottawa, que l'institution qu'il dirige ne se propose pas de prendre de mesures contre l'inflation, car les remèdes que l'on pourrait maintenant proposer seraient pires que les maux qu'ils cherchent à guérir.

Toutefois, il ressort du message de M. Towers que la Banque du Canada pourrait exercer une certaine mesure de restriction sur le crédit en suivant chaque jour les développements dans la situation économique mondiale. M. Towers est d'avis que des mesures violentes ne serviraient à rien. La Banque du Canada joue un rôle de premier plan dans la situation financière du pays. Elle possède de nombreux pouvoirs entre autres celui de réduire les réserves des banques, mesure qui aurait pour effet de réduire aussi les possibilités de crédit. M. Towers n'a pas parlé de la nécessité de relever le taux de rendement des placements. Il ne s'est également pas prononcé sur cette importante question: à savoir si la Banque du Canada devrait manifester un intérêt plus élevé pour ses prêts, aux banques.

1,500 brigadiers et brigadières

Les brigadiers et les brigadières (dont nous parlons) sont des élèves qui s'occupent de la sécurité des enfants à leur arrivée et à leur sortie des écoles.

1,500 de ces jeunes gens étaient réunis hier après-midi à l'Auditorium du Plateau pour entendre Roger Baulu leur dire: "Mes chers amis, quel que soit le métier que vous exercerez un jour, aimez-le. Choisissez-le bien. Vous avez tout le temps nécessaire pour le choisir. Vous êtes jeunes. Et travaillez, travaillez bien fort. C'est ainsi, et seulement ainsi, que vous réussirez dans la vie."

On sait que ces brigadiers (et leurs compagnes) ont évité à nos enfants des accidents nombreux et qu'ils doivent en être chaleureusement félicités.

Reprise des cours de Me Dansereau

Les cours de droit qui avaient été suspendus à la suite d'un accident à Me Dansereau, reprendront ce soir en la salle 15 du Monument national à 8 h.

ptre, collège de Lévis, Lévis, no 343,476; 15. M. Pierre Thuot, 13 10e avenue, Iberville, no 214,697. M. René Lapointe, 5B Conseil, Chicoutimi; M. R. Thibodeau, rue Allan, Waterloo, P. Q.; M. René Cauvier, 1027 St-Hubert, Montréal; M. Robert McNeill, St-Jean-Brébeuf, Lac St-Jean; M. Robert Desautels, 7560 Christophe-Colomb, Montréal.

OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 TOUS LES JOURS — SAMEDI COMPRIS

DUPUIS

NOUVEAUX COMPLETS PRINTANIERS POUR LA JEUNESSE



Très beau worsted

... le complet élégant pour tailles: 33 à 37, pour garçons, étudiants. Worsted à rayures nouvelles. Veston croisé à un bouton, pantalon à plis et passe-vent, le bas relevé. Belle confection, doublure satinée. 25.50

En tweed écossais

... une autre qualité de complets pour tailles: 33 à 38, garçons, étudiants. Tweed écossais tout laine à rayures nouvelles tons gris, brun, beige. Veston croisé ordinaire ou à un bouton, doublure satin. Avec gilet, un pantalon taille à plis, brayette à chaînette éclair. 34.95

Complets à deux pantalons

(11 à 16 ans)

Nouveau et léger tweed printanier tout laine en gris ou brun. Veston croisé bien doublé de Celanese. Avec deux pantalons taille à plis et passe-vent. Coupe et confection soignées. 19.25

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

Beaux feutres printaniers

pour hommes et jeunes gens

FEUTRE DUVET

- brun coco
- brun sellier
- bleu minuit
- gris héron

NOUVEAU MODELE POPULAIRE A NEW-YORK

Nous venons à peine de recevoir ces chapeaux pour le printemps, pour PAQUES que nous vous les présentons samedi.

... bord plus étroit et piqué à porter baissé ou relevé et légèrement sur le côté droit ...

CREAN IMPERIAL 7.50

DUPUIS — rez-de-chaussée (St-Catherine)



Souliers de rue

confortables pour printemps-été

Pointures: 6 à 13, largeurs variées, pour hommes, jeunes gens

6.00 à 16.00

Cheveau noir, cheveau brun, veau noir, veau brun. Semelles d'épaisseurs variées. Bout de pied moyen ou large. Fabrication supérieure, modèles absolument nouveaux et en vogue.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Centre)



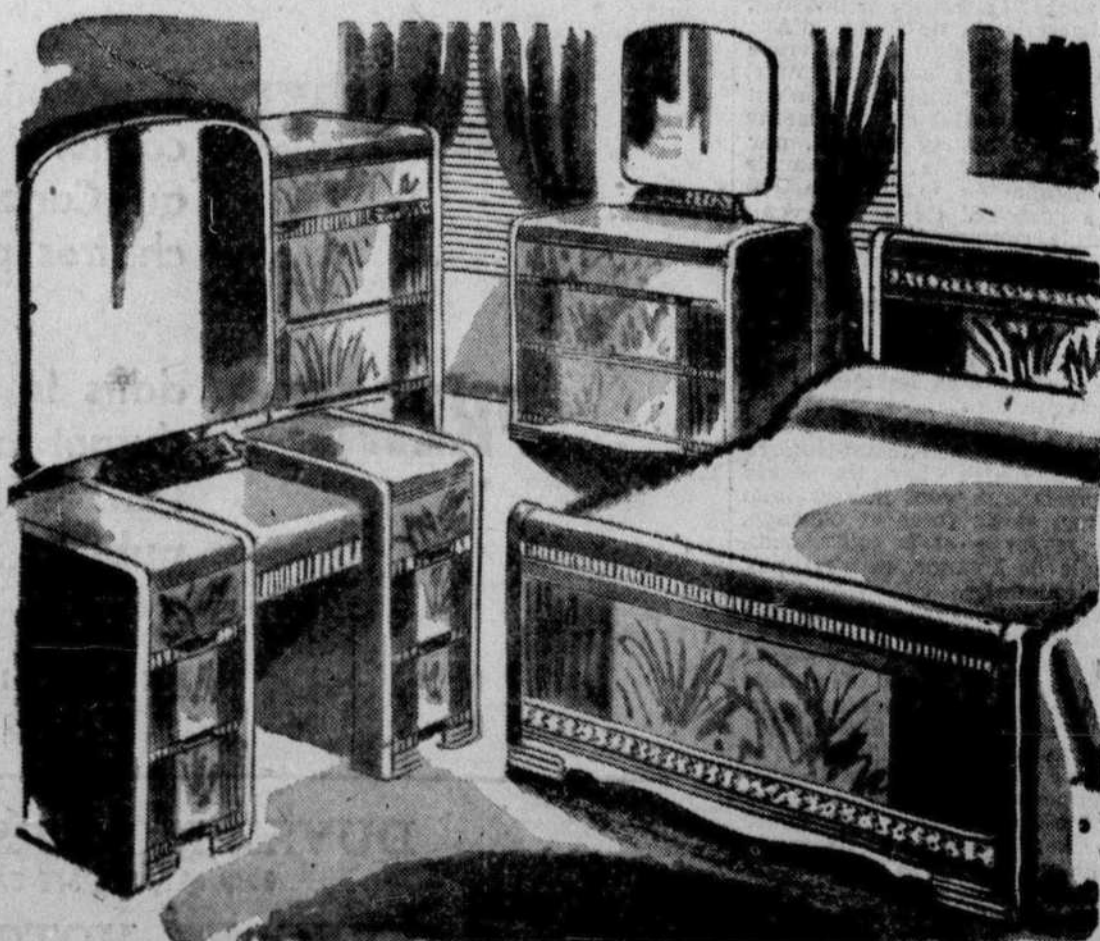
Chandails laurentiens

pour jeunes canadiennes

Les garçonnets de 2 à 6 ans doivent être protégés d'un chandail jusqu'à la fin du printemps et souvent durant l'été. Tricot de coton à mailles extensibles, de qualité supérieure. Chandail avec encolure ronde, manches longues. Fines rayures sur fond bleu, vert, marron. 65

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

VERITABLE MERISIER FINI NOYER



Transformez l'apparence de votre chambre en choisissant ce mobilier moderne.

Prix ord. 134.00

Prix de vente semestrielle de meubles Dupuis

LES 4 PIECES

124.95

Si vous désirez une riche apparence jointe au confort, venez sans tarder acheter ce mobilier. Véritable merisier fini noyer: motifs à relief fini coeur de noyer.

- Bureau: surface 36" x 18"
- Miroir 30" x 28"
- Coiffeuse: 40" x 16"
- Miroir 32" x 32"
- Chiffonnier: 28" x 16"
- Largeur du lit: 54"

Dupuis Frères

MAYMOND DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

DUPUIS — quatrième (De Montigny)

Café The Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS DEST

RECONNUS LES MEILLEURS

J.-A. DESY L^{re} MONTRÉAL

AVEZ-VOUS quelque difficulté à trouver un article quelconque que vous désirez acheter? Alors, appelez: "Le Service de l'acheteur".

EXdale 2078

Il essaiera de le trouver pour vous immédiatement. Ce service pour le public acheteur n'entraîne aucune obligation de la part de ceux qui nous appellent.

Lunettes, verres optalmiques

Examen de la vue

ALBANY PHILIE O.D. ASSISTÉ D'OPTOMETRISTES ET OPTICIENS DIPLOMÉS

BUREAU CHEZ Dupuis Frères

MONTRÉAL